

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Com. Communes Coeur de Chartreuse**

Numéro SIRET : 20004011100011

**POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voqué par nature**



**BUDGET : BUDGET PRINCIPAL CC COEUR DE CHARTREUSE**

**ANNEE 2016**

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
p.19 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV – AUTRES ANNEXES

	Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>		
p.39 A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.46 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.52 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.61 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.62 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.64 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.65 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.66 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.68 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.69 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.70 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.71 A4 - Etat des provisions	X	
p.72 A5 - Etalement des provisions	X	
p.73 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.74 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.75 A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.76 A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.77 A8 - Etat des charges transférées	X	
p.78 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>		
p.79 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.80 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.81 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.82 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.83 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.84 B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.85 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.87 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.88 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.89 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.90 C1 - Etat du personnel	X	
p.93 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.94 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.95 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.96 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.97 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>		
p.98 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.99 D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)

<b>Code INSEE</b> 38155	<b>Com. Communes Coeur de Chartreuse</b> <b>BUDGET PRINCIPAL CC COEUR DE CHARTREUSE</b>	<b>BP</b> <b>2016</b>
----------------------------	--	--------------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	17 163
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	1 797
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
4 928 121,00	0,00	259,92	0,00

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	418,01	378,00
2	Produit des impositions directes/population	147,42	223,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	394,33	445,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	229,25	86,00
5	Encours de dette/population	187,62	148,00
6	DGF/population	60,52	88,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	18,00%	19,80%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	110,41%	88,30%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	58,14%	19,30%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	47,58%	33,20%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif 2015.



**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

II

**VUE D'ENSEMBLE**

A1

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>7 924 325,16</b>	<b>6 787 845,11</b>

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent) 1 136 480,05</b>

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>7 924 325,16</b>	<b>7 924 325,16</b>
--	---------------------	---------------------

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	<b>3 093 675,07</b>	<b>3 436 410,94</b>

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>	<b>1 158 920,00</b>	<b>676 920,00</b>
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif) 139 264,13</b>

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>4 252 595,07</b>	<b>4 252 595,07</b>
---	---------------------	---------------------

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>12 176 920,23</b>	<b>12 176 920,23</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 217 193,00	0,00	2 505 341,00	2 505 341,00	2 505 341,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	952 602,00	0,00	1 291 400,32	1 291 400,32	1 291 400,32
014	Atténuations de produits	1 571 928,75	0,00	1 576 025,00	1 576 025,00	1 576 025,00
65	Autres charges de gestion courante	1 359 208,97	0,00	1 368 464,00	1 368 464,00	1 368 464,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 100 932,72</b>	<b>0,00</b>	<b>6 741 230,32</b>	<b>6 741 230,32</b>	<b>6 741 230,32</b>
66	Charges financières	110 018,44	0,00	105 288,84	105 288,84	105 288,84
67	Charges exceptionnelles	31 914,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	31 498,55		325 806,00	325 806,00	325 806,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>6 274 363,71</b>	<b>0,00</b>	<b>7 174 325,16</b>	<b>7 174 325,16</b>	<b>7 174 325,16</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	403 274,62		250 000,00	250 000,00	250 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	717 960,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 121 234,62</b>		<b>750 000,00</b>	<b>750 000,00</b>	<b>750 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 395 598,33</b>	<b>0,00</b>	<b>7 924 325,16</b>	<b>7 924 325,16</b>	<b>7 924 325,16</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

7 924 325,16

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	35 489,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	471 022,00	0,00	558 314,00	558 314,00	558 314,00
73	Impôts et taxes	4 059 434,00	0,00	4 256 419,22	4 256 419,22	4 256 419,22
74	Dotations, subventions et participations	1 852 393,00	0,00	1 806 368,89	1 806 368,89	1 806 368,89
75	Autres produits de gestion courante	93 338,00	0,00	126 743,00	126 743,00	126 743,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>6 511 676,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 757 845,11</b>	<b>6 757 845,11</b>	<b>6 757 845,11</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	36 837,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>6 548 513,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 767 845,11</b>	<b>6 767 845,11</b>	<b>6 767 845,11</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	40 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>40 000,00</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 588 513,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 787 845,11</b>	<b>6 787 845,11</b>	<b>6 787 845,11</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

1 136 480,05

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

7 924 325,16

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

730 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	85 237,93	0,00	81 466,85	81 466,85	81 466,85
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>3 017 197,55</b>	<b>1 158 920,00</b>	<b>2 694 208,22</b>	<b>2 694 208,22</b>	<b>3 853 128,22</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 102 435,48</b>	<b>1 158 920,00</b>	<b>2 775 675,07</b>	<b>2 775 675,07</b>	<b>3 934 595,07</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	282 413,00	0,00	298 000,00	298 000,00	298 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>282 413,00</b>	<b>0,00</b>	<b>298 000,00</b>	<b>298 000,00</b>	<b>298 000,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 384 848,48</b>	<b>1 158 920,00</b>	<b>3 073 675,07</b>	<b>3 073 675,07</b>	<b>4 232 595,07</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	40 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>40 000,00</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 424 848,48</b>	<b>1 158 920,00</b>	<b>3 093 675,07</b>	<b>3 093 675,07</b>	<b>4 252 595,07</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 252 595,07

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 221 684,15	676 920,00	594 031,20	594 031,20	1 270 951,20
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	800 000,00	0,00	879 731,76	879 731,76	879 731,76
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 021 684,15</b>	<b>676 920,00</b>	<b>1 473 762,96</b>	<b>1 473 762,96</b>	<b>2 150 682,96</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	213 077,97	0,00	476 603,29	476 603,29	476 603,29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	459 044,69	459 044,69	459 044,69
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	30 456,00		277 000,00	277 000,00	277 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>246 533,97</b>	<b>0,00</b>	<b>1 212 647,98</b>	<b>1 212 647,98</b>	<b>1 212 647,98</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 268 218,12</b>	<b>676 920,00</b>	<b>2 686 410,94</b>	<b>2 686 410,94</b>	<b>3 363 330,94</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	403 274,62		250 000,00	250 000,00	250 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	717 960,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 121 234,62</b>		<b>750 000,00</b>	<b>750 000,00</b>	<b>750 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 389 452,74</b>	<b>676 920,00</b>	<b>3 436 410,94</b>	<b>3 436 410,94</b>	<b>4 113 330,94</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

139 264,13

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 252 595,07

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

730 000,00

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 505 341,00		2 505 341,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 291 400,32		1 291 400,32
014	Atténuations de produits	1 576 025,00		1 576 025,00
65	Autres charges de gestion courante	1 368 464,00		1 368 464,00
66	Charges financières	105 288,84	0,00	105 288,84
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	500 000,00	500 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	325 806,00		325 806,00
023	Virement à la section d'investissement		250 000,00	250 000,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>7 174 325,16</b>	<b>750 000,00</b>	<b>7 924 325,16</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

7 924 325,16

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	20 000,00	20 000,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	298 000,00	0,00	298 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 853 128,22		3 853 128,22
204	Subventions d'équipements versés	81 466,85	0,00	81 466,85
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>4 232 595,07</b>	<b>20 000,00</b>	<b>4 252 595,07</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 252 595,07

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	558 314,00		558 314,00
73	Impôts et taxes	4 256 419,22		4 256 419,22
74	Dotations, subventions et participations	1 806 368,89		1 806 368,89
75	Autres produits de gestion courante	126 743,00	0,00	126 743,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	20 000,00	30 000,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>6 767 845,11</b>	<b>20 000,00</b>	<b>6 787 845,11</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

1 136 480,05

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

7 924 325,16

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	476 603,29	0,00	476 603,29
13	Subventions d'investissement	1 270 951,20	0,00	1 270 951,20
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	879 731,76	0,00	879 731,76
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		500 000,00	500 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		250 000,00	250 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	277 000,00		277 000,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>2 904 286,25</b>	<b>750 000,00</b>	<b>3 654 286,25</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

139 264,13

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

459 044,69

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 252 595,07

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 217 193,00</b>	<b>2 505 341,00</b>	<b>2 505 341,00</b>
60611	Eau et assainissement	13 680,00	18 630,00	18 630,00
60612	Énergie - Électricité	53 663,00	49 120,00	49 120,00
60613	Chauffage urbain	7 100,00	6 300,00	6 300,00
60621	Combustibles	5 500,00	3 700,00	3 700,00
60622	Carburants	8 900,00	8 450,00	8 450,00
60623	Alimentation	4 516,00	4 030,00	4 030,00
60624	Produits de traitement	400,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	3 795,00	4 240,00	4 240,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 675,00	7 900,00	7 900,00
60633	Fournitures de voirie	1 550,00	1 232,00	1 232,00
60636	Vêtements de travail	3 850,00	3 300,00	3 300,00
6064	Fournitures administratives	5 742,00	6 000,00	6 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 700,00	1 500,00	1 500,00
6078	Autres marchandises		500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	1 417 950,00	1 646 700,00	1 646 700,00
6132	Locations immobilières	26 404,00	30 300,00	30 300,00
6135	Locations mobilières	1 900,00	500,00	500,00
614	Charges locatives et de copropriété		100 000,00	100 000,00
61521	Terrains	42 528,00	40 900,00	40 900,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	44 268,00	45 530,00	45 530,00
615231	Entretien et réparations voiries	34 500,00	35 000,00	35 000,00
61524	Bois et forêts	2 000,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	17 870,00	24 839,00	24 839,00
61558	Autres biens mobiliers	9 000,00	2 700,00	2 700,00
6156	Maintenance	46 941,00	55 492,00	55 492,00
6168	Autres primes d'assurance	25 000,00	30 000,00	30 000,00
617	Etudes et recherches	50 937,00	13 500,00	13 500,00
6182	Documentation générale et technique	505,00	450,00	450,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 944,00	7 626,00	7 626,00
6185	Frais de colloques et séminaires	1 560,00	1 500,00	1 500,00
6188	Autres frais divers	5 000,00	3 200,00	3 200,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 650,00	2 600,00	2 600,00
6226	Honoraires	131 688,00	130 753,00	130 753,00
6228	Divers	300,00	60,00	60,00
6231	Annonces et insertions	5 885,00	785,00	785,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 502,00	10 400,00	10 400,00
6236	Catalogues et imprimés	6 730,00	0,00	0,00
6237	Publications	19 260,00	66 410,00	66 410,00
6238	Divers	2 950,00	100,00	100,00
6241	Transports de biens	500,00	0,00	0,00
6244	Transports administratifs	100,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	4 500,00	3 000,00	3 000,00
6248	Divers	1 300,00	1 600,00	1 600,00
6251	Voyages et déplacements	9 700,00	7 000,00	7 000,00
6261	Frais d'affranchissement	9 700,00	13 550,00	13 550,00
6262	Frais de télécommunications	20 050,00	21 200,00	21 200,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	113 800,00	67 694,00	67 694,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	3 500,00	3 500,00	3 500,00
62878	A d'autres organismes	8 000,00	5 000,00	5 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 800,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	14 000,00	18 000,00	18 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	50,00	50,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>952 602,00</b>	<b>1 291 400,32</b>	<b>1 291 400,32</b>
6218	Autre personnel extérieur	40 952,00	42 000,00	42 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 210,00	2 595,00	2 595,00

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6333	Participation des employeurs à la form <sup>o</sup> professionnelle con	977,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	11 203,00	15 644,00	15 644,00
64111	Rémunération principale	365 392,00	524 412,00	524 412,00
64116	Indemnités de préavis et de licenciement		100 419,32	100 419,32
64131	Rémunérations	245 849,00	239 417,00	239 417,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	124 807,00	144 436,00	144 436,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	97 606,00	130 116,00	130 116,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	16 731,00	15 846,00	15 846,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	31 375,00	49 515,00	49 515,00
64731	Versées directement	10 000,00	20 000,00	20 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	1 000,00	1 000,00
6488	Autres charges	5 000,00	6 000,00	6 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>1 571 928,75</b>	<b>1 576 025,00</b>	<b>1 576 025,00</b>
73921	Attributions de compensation	1 571 201,75	1 575 000,00	1 575 000,00
73925	Fonds de péréquation ressources intercommunales et comi	727,00	1 025,00	1 025,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 359 208,97</b>	<b>1 368 464,00</b>	<b>1 368 464,00</b>
6531	Indemnités	71 000,00	71 000,00	71 000,00
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	9 000,00	14 000,00	14 000,00
6535	Formation		3 000,00	3 000,00
65548	Autres contributions	107 500,00	90 000,00	90 000,00
657363	SPA	38 125,97	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	1 129 583,00	1 186 464,00	1 186 464,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>6 100 932,72</b>	<b>6 741 230,32</b>	<b>6 741 230,32</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>110 018,44</b>	<b>105 288,84</b>	<b>105 288,84</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	107 000,00	104 963,78	104 963,78
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-381,56	-4 674,94	-4 674,94
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	3 400,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes		5 000,00	5 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>31 914,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	31 914,00	2 000,00	2 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>31 498,55</b>	<b>325 806,00</b>	<b>325 806,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>6 274 363,71</b>	<b>7 174 325,16</b>	<b>7 174 325,16</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>403 274,62</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>	<b>717 960,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en inves	960,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	717 000,00	500 000,00	500 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 121 234,62</b>	<b>750 000,00</b>	<b>750 000,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 121 234,62</b>	<b>750 000,00</b>	<b>750 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>7 395 598,33</b>	<b>7 924 325,16</b>	<b>7 924 325,16</b>

+

RESTES A REALISER 2015 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

7 924 325,16



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	29 224,77
Montant des ICNE de l'exercice N-1	33 899,71
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-4 674,94

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>35 489,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	32 000,00	10 000,00	10 000,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	1 989,00	0,00	0,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	1 500,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>471 022,00</b>	<b>558 314,00</b>	<b>558 314,00</b>
70128	Autres taxes et redevances d'eau	39 727,00	10 000,00	10 000,00
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	140 000,00	145 000,00	145 000,00
70632	A caractère de loisirs	45 000,00	40 000,00	40 000,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	11 000,00	10 000,00	10 000,00
70688	Autres prestations de services	51 000,00	52 347,00	52 347,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	65 881,00	45 000,00	45 000,00
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	10 414,00	109 467,00	109 467,00
70875	Par les communes membres du GFP		40 000,00	40 000,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente	108 000,00	106 500,00	106 500,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>4 059 434,00</b>	<b>4 256 419,22</b>	<b>4 256 419,22</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 758 610,00	1 781 696,00	1 781 696,00
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	445 961,00	472 278,00	472 278,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	71 191,00	71 191,00	71 191,00
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	204 948,00	204 948,00	204 948,00
7323	F.N.G.I.R.	292 710,00	268 000,00	268 000,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 286 014,00	1 458 306,22	1 458 306,22
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>1 852 393,00</b>	<b>1 806 368,89</b>	<b>1 806 368,89</b>
74124	Dotations d'intercommunalité	350 525,00	251 759,00	251 759,00
74126	Dotations de compensation des groupements de communes	714 372,00	786 928,00	786 928,00
7472	Régions	21 113,00	29 412,00	29 412,00
7473	Départements	59 618,00	61 200,00	61 200,00
74748	Autres communes	10 000,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	386 205,00	423 056,89	423 056,89
748311	Compensation des pertes de bases d'impos. à la CET	74 947,00	0,00	0,00
748313	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	154 013,00	154 013,00	154 013,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle		100 000,00	100 000,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	1 200,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	80 400,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>93 338,00</b>	<b>126 743,00</b>	<b>126 743,00</b>
752	Revenus des immeubles	66 300,00	102 257,00	102 257,00
758	Produits divers de gestion courante	27 038,00	24 486,00	24 486,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>6 511 676,00</b>	<b>6 757 845,11</b>	<b>6 757 845,11</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>36 837,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	35 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	877,00	2 000,00	2 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	960,00	8 000,00	8 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>6 548 513,00</b>	<b>6 767 845,11</b>	<b>6 767 845,11</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)</b>	<b>40 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées aux sections	40 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>40 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>6 588 513,00</b>	<b>6 787 845,11</b>	<b>6 787 845,11</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

+	<b>RESTES A REALISER 2015 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>1 136 480,05</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>7 924 325,16</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	<b>Stocks</b>		0,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	85 237,93	81 466,85	81 466,85
2041632	SPA - Bâtiments et installations		0,00	0,00
204181	Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	53 524,93	51 466,85	51 466,85
20421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	24 668,00	30 000,00	30 000,00
20422	Privé - Bâtiments et installations	7 045,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 56 (5)	19 423,48	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 65 (5)	303 803,73	23 510,00	23 510,00
	Opération d'équipement n° 74 (5)	21 052,20	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 75 (5)		56 940,00	56 940,00
	Opération d'équipement n° 79 (5)	826 257,88	457 841,22	457 841,22
	Opération d'équipement n° 81 (5)	9 297,61	3 000,00	3 000,00
	Opération d'équipement n° 92 (5)	137 492,67	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 954 (5)	5 280,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 956 (5)	21 108,00	17 000,00	17 000,00
	Opération d'équipement n° 958 (5)	52 449,07	30 412,00	30 412,00
	Opération d'équipement n° 959 (5)	154 956,38	23 100,00	23 100,00
	Opération d'équipement n° 961 (5)	56 458,81	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 962 (5)	90 414,24	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 964 (5)	111 951,48	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 965 (5)	477 102,00	432 250,00	432 250,00
	Opération d'équipement n° 966 (5)	6 920,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 967 (5)	131 848,00	1 100 000,00	1 100 000,00
	Opération d'équipement n° 968 (5)	25 382,00	25 382,00	25 382,00
	Opération d'équipement n° 969 (5)	109 125,00	109 125,00	109 125,00
	Opération d'équipement n° 970 (5)	200 000,00	250 000,00	250 000,00
	Opération d'équipement n° 971 (5)	163 940,00	114 148,00	114 148,00
	Opération d'équipement n° 972 (5)	35 935,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 973 (5)	57 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 974 (5)		10 000,00	10 000,00
	Opération d'équipement n° 975 (5)		2 500,00	2 500,00
	Opération d'équipement n° 976 (5)		9 000,00	9 000,00
	Opération d'équipement n° 977 (5)		30 000,00	30 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 102 435,48</b>	<b>2 775 675,07</b>	<b>2 775 675,07</b>
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>282 413,00</b>	<b>298 000,00</b>	<b>298 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	282 413,00	298 000,00	298 000,00
020	<b>Dépenses imprévues ( investissement )</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>282 413,00</b>	<b>298 000,00</b>	<b>298 000,00</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 384 848,48</b>	<b>3 073 675,07</b>	<b>3 073 675,07</b>
040	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)</b>	<b>40 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>40 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
13911	Etat et établissements nationaux	2 300,00	0,00	0,00
13912	Régions	6 100,00	20 000,00	20 000,00
13913	Départements	15 000,00	0,00	0,00
13918	Autres	16 600,00	0,00	0,00

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>40 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>3 424 848,48</b>	<b>3 093 675,07</b>	<b>3 093 675,07</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2015 (11)</b>	<b>1 158 920,00</b>
------------------------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 252 595,07</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	<b>Stocks</b>		0,00	0,00
13	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	1 221 684,15	594 031,20	594 031,20
1311	Etat et établissements nationaux	1 700,00	259 185,20	259 185,20
1313	Départements	90 883,00	96 007,00	96 007,00
1318	Autres		25 000,00	25 000,00
1322	Régions	39 637,79	0,00	0,00
1323	Départements	658 277,00	208 839,00	208 839,00
1328	Autres	349 955,36	5 000,00	5 000,00
1331	Dotations d'équipement des territoires ruraux	81 231,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	800 000,00	879 731,76	879 731,76
1641	Emprunts en euros	800 000,00	879 731,76	879 731,76
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>		0,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>		0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>		0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>		0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours</b>		0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 021 684,15</b>	<b>1 473 762,96</b>	<b>1 473 762,96</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>213 077,97</b>	<b>935 647,98</b>	<b>935 647,98</b>
10222	F.C.T.V.A.	213 077,97	476 603,29	476 603,29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		459 044,69	459 044,69
165	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	<b>Produits de cessions</b>	<b>30 456,00</b>	<b>277 000,00</b>	<b>277 000,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>246 533,97</b>	<b>1 212 647,98</b>	<b>1 212 647,98</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>2 268 218,12</b>	<b>2 686 410,94</b>	<b>2 686 410,94</b>
021	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>403 274,62</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
040	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)</b>	<b>717 960,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
192	Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	960,00	0,00	0,00
28031	Amortissements des frais d'études	4 608,30	0,00	0,00
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	63 838,94	0,00	0,00
28041483	Autres communes - Projets d'infrastructures d'intérêt nation	4 993,09	0,00	0,00
28041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	24 963,80	0,00	0,00
28041583	Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt natio	49 927,60	0,00	0,00
28041632	SPA - Bâtiments et installations	46 329,32	0,00	0,00
2804172	Autres EPL - Bâtiments et installations	16 642,54	0,00	0,00
2804173	Autres EPL - Projets d'infrastructures d'intérêt national	45 267,69	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	10 034,45	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	9 715,91	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	2 983,50	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 045,45	500 000,00	500 000,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	53 326,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	30 468,74	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	53 109,54	0,00	0,00
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des cons	22 202,03	0,00	0,00
28138	Autres constructions	3 629,74	0,00	0,00
28141	Bâtiments publics	102 108,69	0,00	0,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	114,85	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	87 592,98	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	3 440,01	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	423,39	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	746,92	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	8 356,88	0,00	0,00

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
281538	Autres réseaux	1 980,27	0,00	0,00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	917,67	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	2 545,31	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	10 993,13	0,00	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	20 900,49	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	355,81	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	26 101,95	0,00	0,00
28184	Mobilier	5 896,10	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	1 438,91	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 121 234,62</b>	<b>750 000,00</b>	<b>750 000,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>1 121 234,62</b>	<b>750 000,00</b>	<b>750 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>3 389 452,74</b>	<b>3 436 410,94</b>	<b>3 436 410,94</b>

+

RESTES A REALISER 2015 (10)

676 920,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

139 264,13

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 252 595,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 56  
LIBELLE : AMENAGEMENT CIRQUE DE ST MEME  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		1 817,52	<sup>a</sup> 10 500,00	0,00	<sup>b</sup> 0,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	1 307,52	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	1 307,52	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	510,00	10 500,00	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage technique	510,00	10 500,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		-10 500,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 65

LIBELLE : ZONE NORDIQUE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>635 802,67</b>	<sup>a</sup> <b>113 713,00</b>	<b>23 510,00</b>	<sup>b</sup> <b>23 510,00</b>	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	1 510,00	1 510,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	1 510,00	1 510,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	12 953,28	40 845,60	22 000,00	22 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements d	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	7 261,48	40 845,60	6 000,00	6 000,00	
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	5 691,80	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	622 849,39	72 867,40	0,00	0,00	
2313	Constructions	535 669,71	72 867,40	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniqu	87 179,68	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> <b>41 151,00</b>	<sup>d</sup> <b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement	<b>41 151,00</b>	<b>0,00</b>
1312	Régions	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00
1323	Départements	41 151,00	0,00
1341	Dotations d'équipement des territoires rura	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**RESULTAT = (c+d) - (a+b)**  
**Excédent de financement si positif**  
**Besoin de financement si négatif**

**-96 072,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 74

LIBELLE : GESTION DE L'ESPACE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>35 164,33</b>	<sup>a</sup> <b>1 652,00</b>	<b>0,00</b>	<sup>b</sup> <b>0,00</b>	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	1 421,49	1 652,00	0,00	0,00	
2111	Terrains nus	1 421,49	0,00	0,00	0,00	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	1 652,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	33 742,84	0,00	0,00	0,00	
2312	Agencements et aménagements de terrain	33 742,84	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> <b>0,00</b>	<sup>d</sup> <b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1312	Régions	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**RESULTAT = (c+d) - (a+b)**  
**Excédent de financement si positif**  
**Besoin de financement si négatif**

**-1 652,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 75  
LIBELLE : PLAN PASTORAL TERRITORIAL 2016  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	<sup>a</sup> 0,00	56 940,00	<sup>b</sup> 56 940,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 940,00	50 940,00	
2118	Autres terrains	0,00	0,00	50 940,00	50 940,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 15 707,00
13	Subventions d'investissement	0,00	15 707,00
1313	Départements	0,00	15 707,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		-41 233,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 79

LIBELLE : COOPERATIVE LAITIERE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>517 032,26</b>	<sup>a</sup> <b>336 556,00</b>	<b>457 841,22</b>	<sup>b</sup> <b>457 841,22</b>	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	68 727,42	0,00	10 000,00	10 000,00	
2031	Frais d'études	68 727,42	0,00	10 000,00	10 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	448 304,84	336 556,00	447 841,22	447 841,22	
2313	Constructions	14 265,24	336 556,00	447 841,22	447 841,22	
2315	Installations, matériel et outillage technique	433 007,60	0,00	0,00	0,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes	1 032,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> <b>320 453,00</b>	<sup>d</sup> <b>213 839,00</b>
13	Subventions d'investissement	<b>320 453,00</b>	<b>213 839,00</b>
1323	Départements	300 453,00	208 839,00
1328	Autres	20 000,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>		<b>-260 105,22</b>
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 81

LIBELLE : SENTIERS

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>9 571,09</b>	<sup>a</sup> <b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<sup>b</sup> <b>3 000,00</b>	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	
2118	Autres terrains	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	9 571,09	0,00	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage technique	9 571,09	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> <b>5 540,00</b>	<sup>d</sup> <b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement	5 540,00	0,00
1323	Départements	5 540,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>2 540,00</b>
---	-----------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 92  
LIBELLE : ESPACE MULTIACTIVITE  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>630 607,04</b>	<b>a 45 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2031	Frais d'études	1 170,00	0,00	0,00	0,00	
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 456,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2184	Mobilier	1 456,20	0,00	0,00	0,00	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>627 980,84</b>	<b>45 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2312	Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	624 053,96	45 600,00	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage technique	3 926,88	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>c 301 470,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>
1312	Régions	0,00
1313	Départements	0,00
1318	Autres	0,00
1328	Autres	301 470,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>255 870,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 954  
LIBELLE : CRECHE ST JOSEPH DE RIVIERE  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		6 307,40	a 0,00	0,00	b 0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	5 280,00	0,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	5 280,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	1 027,40	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	1 027,40	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313 Départements	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 956  
LIBELLE : INVESTISSEMENTS DECHETS  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		20 692,10	a 13 000,00	17 000,00	b 17 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	14 104,10	704,40	17 000,00	17 000,00	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	704,40	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	14 104,10	0,00	17 000,00	17 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	6 588,00	12 295,60	0,00	0,00	
2313	Constructions	6 588,00	12 295,60	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-30 000,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;  
 (2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;  
 (3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 958

LIBELLE : TRAVAUX BATIMENTS

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>86 395,51</b>	<sup>a</sup> <b>24 354,00</b>	<b>30 412,00</b>	<sup>b</sup> <b>30 412,00</b>	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	<b>64 270,85</b>	<b>24 354,00</b>	<b>30 412,00</b>	<b>30 412,00</b>	
2132	Immeubles de rapport	43 345,59	0,00	0,00	0,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménage	17 966,60	3 854,40	5 000,00	5 000,00	
2141	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments	0,00	382,76	21 000,00	21 000,00	
21534	Réseaux d'électrification	2 793,06	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	0,00	20 116,84	4 412,00	4 412,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatiqu	165,60	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	<b>22 124,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2313	Constructions	9 407,96	0,00	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniqu	12 716,70	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> <b>0,00</b>	<sup>d</sup> <b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

**RESULTAT = (c+d) - (a+b)**  
 Excédent de financement si positif  
 Besoin de financement si négatif

**-54 766,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 959

LIBELLE : MATERIELS

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>128 656,50</b>	<sup>a</sup> <b>25 547,00</b>	<b>23 100,00</b>	<sup>b</sup> <b>23 100,00</b>	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	10 449,00	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	10 449,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	118 207,50	25 547,00	23 100,00	23 100,00	
21571	Matériel roulant - Voirie	20 366,71	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 280,98	569,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	9 317,85	16 978,00	15 600,00	15 600,00	
21783	Matériel de bureau et matériel informatique	1 041,41	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	78 019,55	8 000,00	2 500,00	2 500,00	
2184	Mobilier	3 915,36	0,00	5 000,00	5 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	1 265,64	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> <b>0,00</b>	<sup>d</sup> <b>9 185,20</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	9 185,20
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	9 185,20
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

**RESULTAT = (c+d) - (a+b)**  
**Excédent de financement si positif**  
**Besoin de financement si négatif**

**-39 461,80**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 961

LIBELLE : TRAVAUX ZI

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>200 363,28</b>	<sup>a</sup> <b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<sup>b</sup> <b>0,00</b>	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	196 510,98	1 500,00	0,00	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements d	36 219,04	0,00	0,00	0,00	
2132	Immeubles de rapport	5 540,53	0,00	0,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie	3 771,60	0,00	0,00	0,00	
21538	Autres réseaux	9 054,50	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	141 925,31	1 500,00	0,00	0,00	
21728	Autres agencements et aménagements d	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	3 852,30	0,00	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniqu	3 852,30	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> <b>0,00</b>	<sup>d</sup> <b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>		<b>-1 500,00</b>
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 962  
LIBELLE : ETUDES GRANGE VENIN  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		54 401,58	a 0,00	0,00	b 0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	54 401,58	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	54 401,58	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 964  
LIBELLE : SIEGE COEUR DE CHARTREUSE  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>196 886,98</b>	<b>a 91 441,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>8 291,21</b>	<b>91 441,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2132	Immeubles de rapport	7 610,02	91 441,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	681,19	0,00	0,00	0,00	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>188 595,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2313	Constructions	170 269,37	0,00	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage technique	18 326,40	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>c 8 306,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13 Subventions d'investissement</b>	<b>8 306,00</b>	<b>0,00</b>
1313 Départements	0,00	0,00
1323 Départements	8 250,00	0,00
1331 Dotation d'équipement des territoires ruraux	56,00	0,00
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-83 135,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 965

LIBELLE : CHAMP PERROUD

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>425 000,00</b>	<sup>a</sup> <b>50 000,00</b>	<b>432 250,00</b>	<sup>b</sup> <b>432 250,00</b>	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
2111	Terrains nus	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	425 000,00	0,00	382 250,00	382 250,00	
238	Avances et acomptes versés sur commar	425 000,00	0,00	382 250,00	382 250,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> <b>0,00</b>	<sup>d</sup> <b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

**RESULTAT = (c+d) - (a+b)**  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

**-482 250,00**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 966

LIBELLE : PETIT CHENEVEY

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>7 080,00</b>	<sup>a</sup> <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<sup>b</sup> <b>0,00</b>	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	7 080,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	7 080,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> <b>0,00</b>	<sup>d</sup> <b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

**RESULTAT = (c+d) - (a+b)**  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 967

LIBELLE : AIGUENOIRE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>114 754,34</b>	<sup>a</sup> <b>17 093,00</b>	<b>1 100 000,00</b>	<sup>b</sup> <b>1 100 000,00</b>	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	82 734,52	4 020,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	77 802,60	4 020,00	0,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	4 931,92	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	32 019,82	13 073,00	1 100 000,00	1 100 000,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagements	32 019,82	13 073,00	0,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> <b>0,00</b>	<sup>d</sup> <b>250 000,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	250 000,00
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-867 093,00

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 968

LIBELLE : LES MEULIERES

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>10 152,80</b>	<sup>a</sup> <b>15 229,00</b>	<b>25 382,00</b>	<sup>b</sup> <b>25 382,00</b>	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	10 152,80	15 229,00	25 382,00	25 382,00	
2031	Frais d'études	10 152,80	15 229,00	25 382,00	25 382,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> <b>0,00</b>	<sup>d</sup> <b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-40 611,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 969  
LIBELLE : TRES HAUT DEBIT  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	109 125,00	b 109 125,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	109 125,00	109 125,00	
20421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,00	0,00	109 125,00	109 125,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-109 125,00</b>
---	--------------------

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 970  
LIBELLE : REHABILITATION ATELIERS CCCC  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		4 592,64	a 195 407,00	250 000,00	b 250 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	4 592,64	195 407,00	250 000,00	250 000,00	
21311	Hôtel de ville	4 592,64	0,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	0,00	195 407,00	250 000,00	250 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 105 300,00
13 Subventions d'investissement		105 300,00
1313 Départements		80 300,00
1318 Autres		25 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-340 107,00</b>
---	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;  
 (2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;  
 (3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 971  
LIBELLE : URBANISME ET PROJET DE TERRITOIRE  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>21 890,23</b>	<sup>a</sup> <b>142 049,00</b>	<b>114 148,00</b>	<sup>b</sup> <b>114 148,00</b>	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	19 887,79	142 049,00	114 148,00	114 148,00	
202	Frais réalisation documents urbanisme et	19 887,79	142 049,00	114 148,00	114 148,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	2 002,44	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	2 002,44	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup>	<b>0,00</b>	<sup>d</sup>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
1323	Départements		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

**RESULTAT = (c+d) - (a+b)**  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

**-256 197,00**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 972  
LIBELLE : STRATEGIE DE COMMUNICATION  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>17 655,60</b>	<sup>a</sup> <b>18 279,00</b>	<b>0,00</b>	<sup>b</sup> <b>0,00</b>	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	17 655,60	18 279,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	17 655,60	18 279,00	0,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup>	<b>0,00</b>	<sup>d</sup>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

**RESULTAT = (c+d) - (a+b)**  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

**-18 279,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 973  
LIBELLE : TRAVAUX ZONES  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 57 000,00	0,00	b 0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	57 000,00	0,00	0,00	
2138	Autres constructions	0,00	48 090,00	0,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie	0,00	8 910,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-57 000,00</b>
---	-------------------

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 974  
LIBELLE : TRAVAUX PARKING SITE NORDIQUE  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-10 000,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;  
 (2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;  
 (3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 975

LIBELLE : MOBILITE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	<sup>a</sup> 0,00	2 500,00	<sup>b</sup> 2 500,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup>	0,00	<sup>d</sup>	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-2 500,00

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 976

LIBELLE : PLATEFORME BOIS ST THIBAUD

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	<sup>a</sup> 0,00	9 000,00	<sup>b</sup> 9 000,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup>	0,00	<sup>d</sup>	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-9 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 977  
LIBELLE : TRAVAUX ZONES 2016  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	30 000,00	b 30 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	
2118	Autres terrains	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-30 000,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL

## INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles	0,00	2 484 190,53	0,00	0,00	0,00	33 510,00	0,00	22 800,00	0,00	22 000,00	511 174,54	3 073 675,07
Equipements municipaux (2)		2 048 932,00	0,00	0,00	0,00	33 510,00	0,00	22 800,00	0,00	22 000,00	457 841,22	2 585 083,22
Equip. non municipaux (c/204) (3)		190 591,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 591,85
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	20 000,00											20 000,00
Total dépenses de l'exercice	20 000,00	2 484 190,53	0,00	0,00	0,00	33 510,00	0,00	22 800,00	0,00	22 000,00	511 174,54	3 093 675,07
RAR N-1 et reports	0,00	614 551,24	0,00	0,00	0,00	159 313,00	0,00	23 021,76	0,00	25 478,00	336 556,00	1 158 920,00
Total cumulé dépenses d'investissement	20 000,00	3 098 741,77	0,00	0,00	0,00	192 823,00	0,00	45 821,76	0,00	47 478,00	847 730,54	4 252 595,07
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	1 486 044,69	1 727 342,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 185,20	0,00	0,00	213 839,00	3 436 410,94
RAR N-1 et reports	139 264,13	29 846,00	0,00	0,00	0,00	326 621,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 453,00	816 184,13
Total cumulé recettes d'investissement	1 625 308,82	1 757 188,05	0,00	0,00	0,00	326 621,00	0,00	9 185,20	0,00	0,00	534 292,00	4 252 595,07

## FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>												
Total dépenses de l'exercice	1 071 131,06	3 412 347,44	0,00	0,00	0,00	598 221,00	0,00	754 824,00	0,00	2 074 175,00	13 626,66	7 924 325,16
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 071 131,06	3 412 347,44	0,00	0,00	0,00	598 221,00	0,00	754 824,00	0,00	2 074 175,00	13 626,66	7 924 325,16
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	20 000,00	4 298 533,00	0,00	0,00	0,00	215 655,89	0,00	220 136,00	0,00	2 033 520,22	0,00	6 787 845,11
RAR N-1 et reports	1 136 480,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 136 480,05
Total cumulé recettes de fonctionnement	1 156 480,05	4 298 533,00	0,00	0,00	0,00	215 655,89	0,00	220 136,00	0,00	2 033 520,22	0,00	7 924 325,16

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	IV										TOTAL	
		01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement		9 Action économique
<b>INVESTISSEMENT</b>													
<b>DEPENSES</b>													
	Total dépenses d'investissement	20 000,00	3 098 741,77	0,00	0,00	0,00	192 823,00	0,00	45 821,76	0,00	47 478,00	847 730,54	4 252 595,07
	Dépenses réelles	0,00	3 098 741,77	0,00	0,00	0,00	192 823,00	0,00	45 821,76	0,00	47 478,00	847 730,54	4 232 595,07
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	244 666,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 333,32	298 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	244 666,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 333,32	298 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	81 466,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 466,85
204181	Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	0,00	51 466,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 466,85
20421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	2 772 608,24	0,00	0,00	0,00	192 823,00	0,00	45 821,76	0,00	47 478,00	794 397,22	3 853 128,22
	56 AMENAGEMENT CIRQUE DE ST MEME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
	65 ZONE NORDIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 223,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 223,00
	74 GESTION DE L'ESPACE	0,00	1 652,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 652,00
	75 PLAN PASTORAL TERRITORIAL 2016	0,00	56 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 940,00
	79 COOPERATIVE LAITIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	794 397,22	794 397,22
	81 SENTIERS	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
	92 ESPACE MULTIACTIVITE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 600,00
	956 INVESTISSEMENTS DECHETS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	958 TRAVAUX BATIMENTS	0,00	33 244,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 521,76	0,00	0,00	0,00	54 766,00
	959 MATERIELS	0,00	18 869,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 300,00	0,00	478,00	0,00	48 647,00
	961 TRAVAUX ZI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
	964 SIEGE COEUR DE CHARTREUSE	0,00	91 441,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 441,00
	965 CHAMP FERROUD	0,00	482 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	482 250,00
	967 AIGUENOIRE	0,00	1 117 093,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 117 093,00
	968 LES MEULIERES	0,00	40 611,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 611,00
	969 TRES HAUT DEBIT	0,00	109 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 125,00
	970 REHABILITATION ATELIERS CCCG	0,00	445 407,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445 407,00
	971 URBANISME ET PROJET DE TERRITOIRE	0,00	256 197,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 197,00
	972 STRATEGIE DE COMMUNICATION	0,00	18 279,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 279,00
	973 TRAVAUX ZONES	0,00	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
	974 TRAVAUX PARKING SITE NORDIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	975 MOBILITE	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
	976 PLATEFORME BOIS ST THIBAUD	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
	977 TRAVAUX ZONES 2016	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	<b>Dépenses d'ordre</b>	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
13912	Régions	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
<b>RECETTES</b>													
	<b>Total recettes d'investissement</b>	1 625 308,82	1 757 188,05	0,00	0,00	0,00	326 621,00	0,00	9 185,20	0,00	0,00	534 292,00	4 252 595,07
	<b>Recettes réelles</b>	875 308,82	1 757 188,05	0,00	0,00	0,00	326 621,00	0,00	9 185,20	0,00	0,00	534 292,00	3 502 595,07
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	139 264,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 264,13
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	139 264,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 264,13
024	Produits de cessions	277 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 000,00
024	Produits de cessions	277 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	459 044,69	476 603,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	935 647,98
10222	F.C.T.V.A.	0,00	476 603,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	476 603,29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	459 044,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 044,69
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	879 731,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	879 731,76
1641	Emprunts en euros	0,00	879 731,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	879 731,76
	<b>Opérations d'équipement</b>	0,00	400 853,00	0,00	0,00	0,00	326 621,00	0,00	9 185,20	0,00	0,00	534 292,00	1 270 951,20
65	ZONE NORDIQUE	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	25 151,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 151,00
75	PLAN PASTORAL TERRITORIAL 2016	0,00	15 707,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 707,00
79	COOPERATIVE LAITIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534 292,00	534 292,00
81	SENTIERS	0,00	5 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 540,00
92	ESPACE MULTIACTIVITE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 470,00
959	MATERIELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 185,20	0,00	0,00	0,00	9 185,20
964	SIEGE COEUR DE CHARTREUSE	0,00	8 306,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 306,00
967	AIGUENOIRE	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
970	REHABILITATION ATELIERS CCCC	0,00	105 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 300,00
	<b>Recettes d'ordre</b>	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00

## FONCTIONNEMENT

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	IV									TOTAL		
		01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement		8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique
<b>DEPENSES</b>													
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		1 071 131,06	3 412 347,44	0,00	0,00	0,00	598 221,00	0,00	754 824,00	0,00	2 074 175,00	13 626,66	7 924 325,16
<b>Dépenses réelles</b>		321 131,06	3 412 347,44	0,00	0,00	0,00	598 221,00	0,00	754 824,00	0,00	2 074 175,00	13 626,66	7 174 325,16
011	<b>Charges à caractère général</b>	0,00	559 977,00	0,00	0,00	0,00	98 126,00	0,00	82 044,00	0,00	1 765 194,00	0,00	2 505 341,00
60611	Eau et assainissement	0,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00	0,00	2 080,00	0,00	8 900,00	0,00	18 630,00
60612	Energie - Electricité	0,00	19 820,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	10 000,00	0,00	13 800,00	0,00	49 120,00
60613	Chauffage urbain	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	3 700,00
60622	Carburants	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	850,00	0,00	600,00	0,00	8 450,00
60623	Alimentation	0,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	280,00	0,00	250,00	0,00	4 030,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	2 290,00	0,00	550,00	0,00	4 240,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	700,00	0,00	3 600,00	0,00	7 900,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	432,00	0,00	1 232,00
60636	Vêtements de travail	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00	0,00	3 300,00
6064	Fournitures administratives	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	1 200,00	0,00	100,00	0,00	6 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	1 639 700,00	0,00	1 646 700,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	30 300,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
61521	Terrains	0,00	40 500,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 900,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	3 100,00	0,00	0,00	0,00	7 150,00	0,00	29 270,00	0,00	6 000,00	0,00	45 530,00
615231	Entretien et réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00	35 000,00
61551	Matériel roulant	0,00	4 227,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	750,00	0,00	13 862,00	0,00	24 839,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00	2 700,00
6156	Maintenance	0,00	33 712,00	0,00	0,00	0,00	12 280,00	0,00	8 300,00	0,00	1 200,00	0,00	55 492,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	29 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	450,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 726,00	0,00	400,00	0,00	7 626,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6188	Autres frais divers	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	2 600,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6226	Honoraires	0,00	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 753,00	0,00	14 000,00	0,00	130 753,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00
6231	Annonces et insertions	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385,00	0,00	0,00	0,00	785,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	10 400,00
6237	Publications	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 410,00	0,00	12 000,00	0,00	66 410,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	3 000,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	5 050,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	1 400,00	0,00	200,00	0,00	7 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	12 450,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	900,00	0,00	100,00	0,00	13 550,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	13 424,00	0,00	0,00	0,00	2 876,00	0,00	3 200,00	0,00	1 700,00	0,00	21 200,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	64 194,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 694,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	A d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00
63512	Taxes foncières	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	1 800,00	0,00	5 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	18 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>756 005,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>61 297,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 114,00</b>	<b>0,00</b>	<b>218 981,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 291 400,32</b>
6218	Autre personnel extérieur	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 397,00	0,00	0,00	0,00	58,00	0,00	710,00	0,00	430,00	0,00	2 595,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	7 196,00	0,00	0,00	0,00	1 099,00	0,00	4 222,00	0,00	3 127,00	0,00	15 644,00
64111	Rémunération principale	0,00	359 937,00	0,00	0,00	0,00	2 546,00	0,00	32 474,00	0,00	129 455,00	0,00	524 412,00
64116	Indemnités de préavis et de licenciement	0,00	100 419,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 419,32
64131	Rémunérations	0,00	33 147,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	141 890,00	0,00	24 380,00	0,00	239 417,00
6451	Cotisations à l'I.U.R.S.S.A.F.	0,00	57 357,00	0,00	0,00	0,00	13 221,00	0,00	50 177,00	0,00	23 681,00	0,00	144 436,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	80 789,00	0,00	0,00	0,00	1 662,00	0,00	13 788,00	0,00	33 877,00	0,00	130 116,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C	0,00	2 122,00	0,00	0,00	0,00	2 560,00	0,00	9 602,00	0,00	1 562,00	0,00	15 846,00
6455	Cotisations pour assurances du personnel	0,00	44 644,00	0,00	0,00	0,00	151,00	0,00	2 251,00	0,00	2 469,00	0,00	49 515,00
64731	Versées directement	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6488	Autres charges	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
<b>014</b>	<b>Attections de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>1 576 025,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 576 025,00</b>
73921	Attributions de compensation	0,00	1 575 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 575 000,00
73925	Fonds de péréquation ressources intercommunales et cc	0,00	1 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>325 806,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>325 806,00</b>
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	325 806,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 806,00



## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>422 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>438 798,00</b>	<b>0,00</b>	<b>417 666,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 368 464,00</b>
6531	Indemnités	0,00	71 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00
6533	Coalisations de retraite	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6534	Coalisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
6535	Formation	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0,00	330 000,00	0,00	0,00	0,00	438 798,00	0,00	417 666,00	0,00	0,00	0,00	1 186 464,00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>-4 674,94</b>	<b>96 337,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 626,66</b>	<b>105 288,84</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	91 337,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 626,66	104 963,78
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-4 674,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 674,94
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>750 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>750 000,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500 000,00</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corpore	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
<b>RECETTES</b>													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 156 480,05</b>	<b>4 298 533,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>215 655,89</b>	<b>0,00</b>	<b>220 136,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 033 520,22</b>	<b>0,00</b>	<b>7 924 325,16</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>1 136 480,05</b>	<b>4 298 533,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>215 655,89</b>	<b>0,00</b>	<b>220 136,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 033 520,22</b>	<b>0,00</b>	<b>7 904 325,16</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>1 136 480,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 136 480,05</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 136 480,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 136 480,05
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses:</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>89 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>414 114,00</b>	<b>0,00</b>	<b>558 314,00</b>
70128	Autres taxes et redevances d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00	145 000,00
70632	A caractère de loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 347,00	0,00	52 347,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Ecoles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	108 267,00	0,00	109 467,00
70875	Par les communes membres du GFP	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et ven	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	98 500,00	0,00	106 500,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>2 792 613,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 463 806,22</b>	<b>0,00</b>	<b>4 256 419,22</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	0,00	1 776 196,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	1 781 696,00
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	0,00	472 278,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	472 278,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00	71 191,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 191,00
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	0,00	204 948,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 948,00
7323	F.N.G.I.R.	0,00	268 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 000,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 458 306,22	0,00	1 458 306,22
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>1 357 063,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 369,89</b>	<b>0,00</b>	<b>204 936,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 806 368,89</b>
74124	Dotation d'intercommunalité	0,00	251 759,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 759,00
74126	Dotation de compensation des groupements de commun	0,00	786 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	786 928,00
7472	Régions	0,00	29 412,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 412,00
7473	Départements	0,00	34 951,00	0,00	0,00	0,00	23 200,00	0,00	3 049,00	0,00	0,00	0,00	61 200,00
7478	Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 169,89	0,00	201 887,00	0,00	140 000,00	0,00	423 056,89
748313	Dotation compensation de la réforme de la taxe professi	0,00	154 013,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 013,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe profession	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>96 857,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 286,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>126 743,00</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	96 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00	0,00	102 257,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 286,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	24 486,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>1 071 131,06</b>	<b>3 412 347,44</b>	<b>4 483 478,50</b>
Dépenses de l'exercice	1 071 131,06	3 412 347,44	4 483 478,50
Dépenses à caractère général	0,00	559 977,00	559 977,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	756 008,32	756 008,32
014 Atténuations de produits	0,00	1 576 025,00	1 576 025,00
022 Dépenses imprévues ( fonctionnement )	325 806,00	0,00	325 806,00
023 Virement à la section d'investissement	250 000,00	0,00	250 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000,00	0,00	500 000,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	422 000,00	422 000,00
66 Charges financières	-4 674,94	96 337,12	91 662,18
67 Charges exceptionnelles	0,00	2 000,00	2 000,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>1 156 480,05</b>	<b>4 298 533,00</b>	<b>5 455 013,05</b>
Recettes de l'exercice	20 000,00	4 298 533,00	4 318 533,00
Atténuations de charges	0,00	10 000,00	10 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	0,00	20 000,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	40 000,00	40 000,00
73 Impôts et taxes	0,00	2 792 613,00	2 792 613,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	1 357 063,00	1 357 063,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	96 857,00	96 857,00
77 Produits exceptionnels	0,00	2 000,00	2 000,00
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>1 136 480,05</b>	<b>0,00</b>	<b>1 136 480,05</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf)	1 136 480,05	0,00	1 136 480,05

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

Sous-fonction 02	
020	
Administration générale de la collectivité	
<b>CHAPITRES</b>	
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>3 412 347,44</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>3 412 347,44</b>
011 Charges à caractère général	589 977,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	756 008,32
014 Atténuations de produits	1 576 025,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
65 Autres charges de gestion courante	422 000,00
66 Charges financières	96 337,12
67 Charges exceptionnelles	2 000,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>4 298 533,00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>4 298 533,00</b>
013 Atténuations de charges	10 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
70 Produits des services, du domaine et taxes	40 000,00
73 Impôts et taxes	2 792 613,00
74 Dotations, subventions et participations	1 357 063,00
75 Autres produits de gestion courante	96 857,00
77 Produits exceptionnels	2 000,00
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>0,00</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

**FONCTION 4 Sport et jeunesse**

CHAPITRES (1)	41 Sports			42 Jeunesse	Total
	41 Sports	42 Jeunesse	Total		
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>129 423,00</b>	<b>468 798,00</b>	<b>598 221,00</b>		
Dépenses de l'exercice	129 423,00	468 798,00	598 221,00		
011 Charges à caractère général	68 126,00	30 000,00	98 126,00		
012 Charges de personnel et frais assimilés	61 297,00	0,00	61 297,00		
65 Autres charges de gestion courante	0,00	438 798,00	438 798,00		
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>96 500,00</b>	<b>119 155,89</b>	<b>215 655,89</b>		
Recettes de l'exercice	96 500,00	119 155,89	215 655,89		
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	89 000,00	0,00	89 000,00		
74 Dotations, subventions et participations	2 500,00	101 869,89	104 369,89		
75 Autres produits de gestion courante	5 000,00	17 286,00	22 286,00		

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 41			Sous-fonction 42	
	411 Salles de sport, gymnases	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>33 989,00</b>	<b>95 434,00</b>	<b>146 123,00</b>	<b>322 675,00</b>	
Dépenses de l'exercice	33 989,00	95 434,00	146 123,00	322 675,00	
011 Charges à caractère général	30 116,00	38 010,00	30 000,00	0,00	
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 873,00	57 424,00	0,00	0,00	
65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	116 123,00	322 675,00	
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>4 000,00</b>	<b>92 500,00</b>	<b>53 301,61</b>	<b>65 854,28</b>	
Recettes de l'exercice	4 000,00	92 500,00	53 301,61	65 854,28	
70 Produits des services, du domaine et participations	4 000,00	85 000,00	0,00	0,00	
74 Dotations, subventions et participations	0,00	2 500,00	36 015,61	65 854,28	
75 Autres produits de gestion courante	0,00	5 000,00	17 286,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

## FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	64		Total
	Crèches et garderies		
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>754 824,00</b>		<b>754 824,00</b>
Dépenses de l'exercice	<b>754 824,00</b>		<b>754 824,00</b>
Dépenses à caractère général	82 044,00		82 044,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	255 114,00		255 114,00
012 Autres charges de gestion courante	417 666,00		417 666,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>220 136,00</b>		<b>220 136,00</b>
Recettes de l'exercice	<b>220 136,00</b>		<b>220 136,00</b>
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 200,00		15 200,00
74 Dotations, subventions et participations	204 936,00		204 936,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	81 Services urbains		82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	83 Environnement	
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>2 025 420,00</b>	<b>16 677,00</b>	<b>32 078,00</b>	<b>2 074 175,00</b>	<b>2 074 175,00</b>
Dépenses de l'exercice	2 025 420,00	16 677,00	32 078,00	2 074 175,00	2 074 175,00
Dépenses à caractère général	1 745 306,00	10 988,00	8 900,00	1 765 194,00	1 765 194,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	190 114,00	5 689,00	23 178,00	218 981,00	218 981,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
65 Autres charges de gestion courante	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>1 990 173,22</b>	<b>0,00</b>	<b>43 347,00</b>	<b>2 033 520,22</b>	<b>2 033 520,22</b>
Recettes de l'exercice	1 990 173,22	0,00	43 347,00	2 033 520,22	2 033 520,22
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	373 767,00	0,00	40 347,00	414 114,00	414 114,00
73 Impôts et taxes	1 463 806,22	0,00	0,00	1 463 806,22	1 463 806,22
74 Dotations, subventions et participations	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00
75 Autres produits de gestion courante	4 600,00	0,00	3 000,00	7 600,00	7 600,00
77 Produits exceptionnels	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 81			Sous-fonction 82		Sous-fonction 83
	812 Collecte et traitement des ordures ménagères	816 Autres réseaux et services divers	820 Services communs	820 Services communs	833 Préservation du milieu naturel	833 Préservation du milieu naturel
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>1 964 620,00</b>	<b>60 800,00</b>	<b>16 677,00</b>	<b>32 078,00</b>	<b>32 078,00</b>	<b>32 078,00</b>
Dépenses de l'exercice	1 964 620,00	60 800,00	16 677,00	32 078,00	32 078,00	32 078,00
Dépenses à caractère général	1 684 506,00	0,00	10 988,00	8 900,00	8 900,00	8 900,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	190 114,00	0,00	5 689,00	23 178,00	23 178,00	23 178,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>1 973 473,22</b>	<b>16 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 347,00</b>	<b>43 347,00</b>	<b>43 347,00</b>
Recettes de l'exercice	1 973 473,22	16 700,00	0,00	43 347,00	43 347,00	43 347,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	363 767,00	10 000,00	0,00	40 347,00	40 347,00	40 347,00
73 Impôts et taxes	1 458 306,22	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 Dotations, subventions et participations	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante	3 400,00	1 200,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
77 Produits exceptionnels	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	90 Interventions économiques	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>13 626,66</b>	<b>13 626,66</b>
Dépenses de l'exercice	13 626,66	13 626,66
66 Charges financières	13 626,66	13 626,66

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>20 000,00</b>	<b>3 098 741,77</b>	<b>3 118 741,77</b>
Dépenses de l'exercice	20 000,00	2 484 190,53	2 504 190,53
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>20 000,00</b>	<b>326 133,53</b>	<b>346 133,53</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	20 000,00	0,00	20 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	244 666,68	244 666,68
204 Subventions d'équipement versées	0,00	81 466,85	81 466,85
<b>N° Opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>2 158 057,00</b>	<b>2 158 057,00</b>
75 PLAN PASTORAL TERRITORIAL 2016	0,00	6 000,00	6 000,00
968 LES MEULIERES	0,00	25 382,00	25 382,00
971 URBANISME ET PROJET DE TERRITOIR	0,00	114 148,00	114 148,00
975 MOBILITE	0,00	2 500,00	2 500,00
976 PLATEFORME BOIS ST THIBAUD	0,00	9 000,00	9 000,00
969 TRES HAUT DEBIT	0,00	109 125,00	109 125,00
75 PLAN PASTORAL TERRITORIAL 2016	0,00	50 940,00	50 940,00
81 SENTIERS	0,00	3 000,00	3 000,00
958 TRAVAUX BATIMENTS	0,00	15 412,00	15 412,00
959 MATERIELS	0,00	10 300,00	10 300,00
965 CHAMP PERROUD	0,00	50 000,00	50 000,00
967 AIGUENOIRE	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00
970 REHABILITATION ATELIERS CCCC	0,00	250 000,00	250 000,00
977 TRAVAUX ZONES 2016	0,00	30 000,00	30 000,00
965 CHAMP PERROUD	0,00	382 250,00	382 250,00
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>0,00</b>	<b>614 551,24</b>	<b>614 551,24</b>
<b>N° Opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>614 551,24</b>	<b>614 551,24</b>
967 AIGUENOIRE	0,00	4 020,00	4 020,00
968 LES MEULIERES	0,00	15 229,00	15 229,00
971 URBANISME ET PROJET DE TERRITOIR	0,00	142 049,00	142 049,00
972 STRATEGIE DE COMMUNICATION	0,00	18 279,00	18 279,00
74 GESTION DE L'ESPACE	0,00	1 652,00	1 652,00
958 TRAVAUX BATIMENTS	0,00	17 832,24	17 832,24
959 MATERIELS	0,00	8 569,00	8 569,00
964 SIEGE COEUR DE CHARTREUSE	0,00	91 441,00	91 441,00
965 CHAMP PERROUD	0,00	50 000,00	50 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
967 AIGUENOIRE	0,00	13 073,00	13 073,00
970 REHABILITATION ATELIERS CCCC	0,00	195 407,00	195 407,00
973 TRAVAUX ZONES	0,00	57 000,00	57 000,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>1 625 308,82</b>	<b>1 757 188,05</b>	<b>3 382 496,87</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>1 486 044,69</b>	<b>1 727 342,05</b>	<b>3 213 386,74</b>
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>1 486 044,69</b>	<b>1 356 335,05</b>	<b>2 842 379,74</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	250 000,00	0,00	250 000,00
024 Produits de cessions	277 000,00	0,00	277 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	500 000,00	0,00	500 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	459 044,69	476 603,29	935 647,98
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	879 731,76	879 731,76
<b>Affectées aux opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>371 007,00</b>	<b>371 007,00</b>
75 PLAN PASTORAL TERRITORIAL 2016	0,00	15 707,00	15 707,00
967 AIGUENOIRE	0,00	250 000,00	250 000,00
970 REHABILITATION ATELIERS CCCC	0,00	105 300,00	105 300,00
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>139 264,13</b>	<b>29 846,00</b>	<b>169 110,13</b>
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>139 264,13</b>	<b>0,00</b>	<b>139 264,13</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investis	139 264,13	0,00	139 264,13
<b>Affectées aux opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>29 846,00</b>	<b>29 846,00</b>
65 ZONE NORDIQUE	0,00	16 000,00	16 000,00
81 SENTIERS	0,00	5 540,00	5 540,00
964 SIEGE COEUR DE CHARTREUSE	0,00	8 306,00	8 306,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

Sous-fonction 02	
020 Administration générale de la	
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>3 098 741,77</b>
Dépenses de l'exercice	2 484 190,53
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>326 133,53</b>
020 Dépenses imprévues ( investissement )	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	244 666,68
204 Subventions d'équipement versées	81 466,85
<b>N° Opérations</b>	<b>2 158 057,00</b>
75 PLAN PASTORAL TERRITORIAL 2016	6 000,00
968 LES MEULIERES	25 382,00
971 URBANISME ET PROJET DE TERRITOIRE	114 148,00
975 MOBILITE	2 500,00
976 PLATEFORME BOIS ST THIBAUD	9 000,00
969 TRES HAUT DEBIT	109 125,00
75 PLAN PASTORAL TERRITORIAL 2016	50 940,00
81 SENTIERS	3 000,00
958 TRAVAUX BATIMENTS	15 412,00
959 MATERIELS	10 300,00
965 CHAMP PERROUD	50 000,00
967 AIGUENOIRE	1 100 000,00
970 REHABILITATION ATELIERS CCCC	250 000,00
977 TRAVAUX ZONES 2016	30 000,00
965 CHAMP PERROUD	382 250,00
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>614 551,24</b>
<b>N° Opérations</b>	<b>614 551,24</b>
967 AIGUENOIRE	4 020,00
968 LES MEULIERES	15 229,00
971 URBANISME ET PROJET DE TERRITOIRE	142 049,00
972 STRATEGIE DE COMMUNICATION	18 279,00
74 GESTION DE L'ESPACE	1 652,00
958 TRAVAUX BATIMENTS	17 832,24
959 MATERIELS	8 569,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENTIV  
A1.2

Sous-fonction 02	
020	Administration générale de la
964 SIEGE COEUR DE CHARTREUSE	91 441,00
965 CHAMP PERROUD	50 000,00
967 AIGUENOIRE	13 073,00
970 REHABILITATION ATELIERS CCCC	195 407,00
973 TRAVAUX ZONES	57 000,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>1 757 188,05</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>1 727 342,05</b>
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>1 356 335,05</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00
024 Produits de cessions	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	476 603,29
16 Emprunts et dettes assimilées	879 731,76
<b>Affectées aux opérations</b>	<b>371 007,00</b>
75 PLAN PASTORAL TERRITORIAL 2016	15 707,00
967 AIGUENOIRE	250 000,00
970 REHABILITATION ATELIERS CCCC	105 300,00
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>29 846,00</b>
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>0,00</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00
<b>Affectées aux opérations</b>	<b>29 846,00</b>
65 ZONE NORDIQUE	16 000,00
81 SENTIERS	5 540,00
964 SIEGE COEUR DE CHARTREUSE	8 306,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 4 Sport et jeunesse

CHAPITRES (1)	41 Sports	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>192 823,00</b>	<b>192 823,00</b>
Dépenses de l'exercice	33 510,00	33 510,00
<b>N° Opérations</b>	<b>33 510,00</b>	<b>33 510,00</b>
65 ZONE NORDIQUE	1 510,00	1 510,00
974 TRAVAUX PARKING SITE NORDIQUE	10 000,00	10 000,00
65 ZONE NORDIQUE	22 000,00	22 000,00
Restes à réaliser - reports	<b>159 313,00</b>	<b>159 313,00</b>
<b>N° Opérations</b>	<b>159 313,00</b>	<b>159 313,00</b>
65 ZONE NORDIQUE	40 845,60	40 845,60
65 ZONE NORDIQUE	72 867,40	72 867,40
92 ESPACE MULTIACTIVITE	45 600,00	45 600,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>326 621,00</b>	<b>326 621,00</b>
Restes à réaliser - reports	<b>326 621,00</b>	<b>326 621,00</b>
<b>Affectées aux opérations</b>	<b>326 621,00</b>	<b>326 621,00</b>
65 ZONE NORDIQUE	25 151,00	25 151,00
92 ESPACE MULTIACTIVITE	301 470,00	301 470,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 41	
	411 Salles de sport, gymnases	414 Autres équipements
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>45 600,00</b>	<b>147 223,00</b>
Dépenses de l'exercice	0,00	33 510,00
<b>N° Opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>33 510,00</b>
65 ZONE NORDIQUE	0,00	1 510,00
974 TRAVAUX PARKING SITE NORDIQUE	0,00	10 000,00
65 ZONE NORDIQUE	0,00	22 000,00
Restes à réaliser - reports	<b>45 600,00</b>	<b>113 713,00</b>
<b>N° Opérations</b>	<b>45 600,00</b>	<b>113 713,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**

**A1.2**

Sous-fonction 41		
	411 Salles de sport, gymnases	414 Autres équipements
65 ZONE NORDIQUE	0.00	40 845,60
65 ZONE NORDIQUE	0.00	72 867,40
92 ESPACE MULTIACTIVITE	45 600,00	0.00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>301 470,00</b>	<b>25 151,00</b>
Restes à réaliser - reports	<b>301 470,00</b>	<b>25 151,00</b>
Affectées aux opérations	<b>301 470,00</b>	<b>25 151,00</b>
65 ZONE NORDIQUE	0.00	25 151,00
92 ESPACE MULTIACTIVITE	301 470,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).  
 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

IV

A1.2

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

## FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>45 821,76</b>	<b>45 821,76</b>
Dépenses de l'exercice	22 800,00	22 800,00
<b>N° Opérations</b>	<b>22 800,00</b>	<b>22 800,00</b>
958 TRAVAUX BATIMENTS	10 000,00	10 000,00
959 MATERIELS	12 800,00	12 800,00
Restes à réaliser - reports	23 021,76	23 021,76
<b>N° Opérations</b>	<b>23 021,76</b>	<b>23 021,76</b>
958 TRAVAUX BATIMENTS	6 521,76	6 521,76
959 MATERIELS	16 500,00	16 500,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>9 185,20</b>	<b>9 185,20</b>
Recettes de l'exercice	9 185,20	9 185,20
<b>Affectées aux opérations</b>	<b>9 185,20</b>	<b>9 185,20</b>
959 MATERIELS	9 185,20	9 185,20

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

## FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	81 Services urbains		82 Aménagement urbain		83 Environnement		Total
	81		82		83		
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>31 500,00</b>		<b>478,00</b>		<b>15 500,00</b>		<b>47 478,00</b>
Dépenses de l'exercice	17 000,00		0,00		5 000,00		22 000,00
N° Opérations	17 000,00		0,00		5 000,00		22 000,00
956 INVESTISSEMENTS DECHETS	17 000,00		0,00		0,00		17 000,00
958 TRAVAUX BATIMENTS	0,00		0,00		5 000,00		5 000,00
Restes à réaliser - reports	14 500,00		478,00		10 500,00		25 478,00
N° Opérations	14 500,00		478,00		10 500,00		25 478,00
956 INVESTISSEMENTS DECHETS	704,40		0,00		0,00		704,40
959 MATERIELS	0,00		478,00		0,00		478,00
961 TRAVAUX ZI	1 500,00		0,00		0,00		1 500,00
56 AMENAGEMENT CIRQUE DE ST MEME	0,00		0,00		10 500,00		10 500,00
956 INVESTISSEMENTS DECHETS	12 295,60		0,00		0,00		12 295,60

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 81			Sous-fonction 82		Sous-fonction 83	
	812 Collecte et traitement des	816 Autres réseaux et services divers	820 Services communs	833 Préservation du milieu naturel			
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>478,00</b>		<b>15 500,00</b>		
Dépenses de l'exercice	17 000,00	0,00	0,00		5 000,00		
N° Opérations	17 000,00	0,00	0,00		5 000,00		
956 INVESTISSEMENTS DECHETS	17 000,00	0,00	0,00		0,00		
958 TRAVAUX BATIMENTS	0,00	0,00	0,00		5 000,00		
Restes à réaliser - reports	13 000,00	1 500,00	478,00		10 500,00		
N° Opérations	13 000,00	1 500,00	478,00		10 500,00		
956 INVESTISSEMENTS DECHETS	704,40	0,00	0,00		0,00		
959 MATERIELS	0,00	0,00	478,00		0,00		
961 TRAVAUX ZI	0,00	1 500,00	0,00		0,00		
56 AMENAGEMENT CIRQUE DE ST MEME	0,00	0,00	0,00		10 500,00		
956 INVESTISSEMENTS DECHETS	12 295,60	0,00	0,00		0,00		

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	90 Interventions économiques	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>847 730,54</b>	<b>847 730,54</b>
Dépenses de l'exercice	511 174,54	511 174,54
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>53 333,32</b>	<b>53 333,32</b>
16 Emprunts et dettes assimilées	53 333,32	53 333,32
<b>N° Opérations</b>	<b>457 841,22</b>	<b>457 841,22</b>
79 COOPERATIVE LAITIERE	10 000,00	10 000,00
79 COOPERATIVE LAITIERE	447 841,22	447 841,22
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>336 556,00</b>	<b>336 556,00</b>
<b>N° Opérations</b>	<b>336 556,00</b>	<b>336 556,00</b>
79 COOPERATIVE LAITIERE	336 556,00	336 556,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>534 292,00</b>	<b>534 292,00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>213 839,00</b>	<b>213 839,00</b>
<b>Affectées aux opérations</b>	<b>213 839,00</b>	<b>213 839,00</b>
79 COOPERATIVE LAITIERE	213 839,00	213 839,00
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>320 453,00</b>	<b>320 453,00</b>
<b>Affectées aux opérations</b>	<b>320 453,00</b>	<b>320 453,00</b>
79 COOPERATIVE LAITIERE	320 453,00	320 453,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

519	Crédits de trésorerie (Total)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	

Nature  
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)

(1) Circulaire n° NOR : INTB9900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)														
0015282/001-1	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/10/1998		01/02/1999	4 630 708,02	F		5,5	5,70984		A	X	N	A-1
6121501	CRCA CENTRE EST	19/12/2002		20/01/2003	76 640,00	F		4,78	4,79202		A	X	N	A-1
10316456861-1	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES FILIERE CREDITS	08/07/2003		25/07/2004	540 000,00	F		3,8	3,8002		A	X	N	A-1
2570701	CRCA SUD RHONE ALPES	01/08/2006		01/08/2007	400 000,00	F		4,02	4,02222		A	X	N	A-1
75184-1	CRCA CENTRE EST	10/07/2007		10/01/2008	350 000,00	F		4,55	4,65188		S	X	N	A-1
00000539793	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES FILIERE CREDITS	09/12/2009		15/03/2010	350 000,00	F		3,82	3,82462		A	X	N	A-1
3288703	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES FILIERE CREDITS	08/06/2009		25/10/2009	250 000,00	F		4,46	4,48326		T	X	N	A-1
11029000	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES FILIERE CREDITS	02/11/2010		25/03/2011	300 000,00	F		2,78	2,82516		A	X	N	A-1
358192	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28/10/2010		06/01/2012	10 000,00	F		2,5	2,52292		T	X	N	A-1
413303	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	12/05/2011		28/03/2012	300 000,00	F		4,2	4,26897		T	X	N	A-1
8848569	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES FILIERE CREDITS	24/05/2011		25/09/2011	100 000,00	F		4,35	4,36661		T	X	N	A-1
5021665-421398	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/12/2013		01/01/2015	143 000,00	F		2,25	2,05612		A	C	N	A-1
617481	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	15/05/2013		30/10/2013	200 000,00	F		4,1	4,1116		T	X	N	A-1
MON280189EUR	LA BANQUE POSTALE	01/08/2013		01/09/2014	115 000,00	F		3,7	3,90778		A	X	N	A-1
MON281070EUR	LA BANQUE POSTALE	06/11/2013		01/12/2014	543 619,00	F		3,41	3,41187		A	X	N	A-1
MON504295EUR/05	LA BANQUE POSTALE	03/09/2015		01/01/2016	800 000,00	F		1,68	1,85294		T	X	N	A-1
<b>Total général</b>					4 630 708,02									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
													Index (13)
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>													
1641 Emprunts en euros (total)				3 220 189,23					297 104,41	104 522,97	0,00	32 367,85	
0015282001-1		0,00		3 220 189,23					297 104,41	104 522,97	0,00	32 367,85	
6121501	N	0,00		69 490,08	7,08	F	5,70984		7 148,03	3 821,95	0,00	3 143,08	
10316456861-1	N	0,00		13 588,18	1,00	F	4,79202		6 625,72	648,56	0,00	314,34	
2570701	N	0,00		133 409,22	2,50	F	3,8002		42 821,88	5 069,55	0,00	1 491,67	
75184-1	N	0,00		188 734,37	5,58	F	4,02222		28 439,65	7 587,12	0,00	2 684,94	
00000539793	N	0,00		192 669,86	6,50	F	4,65188		23 952,03	8 497,09	0,00	3 646,41	
3288703	N	0,00		226 481,01	8,17	F	3,82462		21 559,21	8 651,57	0,00	6 218,92	
11029000	N	0,00		165 496,23	23,50	F	4,48326		15 829,15	7 118,93	0,00	1 223,79	
358192	N	0,00		209 607,99	9,17	F	2,82516		18 424,50	5 924,22	0,00	4 131,35	
413303	N	0,00		4 500,01	2,75	F	2,52292		1 462,82	98,86	0,00	17,93	
8648569	N	0,00		237 380,15	10,92	F	4,26897		17 359,67	9 698,93	0,00	77,01	
5021665-421398	N	0,00		76 472,99	10,42	F	4,36661		5 879,95	3 231,53	0,00	51,18	
617481	N	0,00		136 190,48	19,00	F	2,05612		6 809,52	3 064,29	0,00	2 587,62	
MON280189EUR	N	0,00		177 218,40	12,50	F	4,1116		10 816,00	7 101,08	0,00	1 156,03	
MON281070EUR	N	0,00		103 037,86	12,67	F	3,90778		6 315,03	3 812,40	0,00	1 192,91	
MON504295EUR/05	N	0,00		485 930,40	12,92	F	3,41187		30 327,93	16 570,23	0,00	1 294,67	
<b>Total général</b>		0,00		3 220 189,23					297 104,41	104 522,97	0,00	32 367,85	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.3

## REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>Barrière simple (B)</b>														
<b>Option d'échange (C)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 (E)</b>														
<b>Autres types de structures (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	16					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	3 220 189,23					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2016 après opérations de couverture éventuelles.

**Com. Communes Coeur de Chartreuse - 38 - BUDGET PRINCIPAL CC COEUR DE CHARTREUSE**

**BP**

**2016**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

**A2.5**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turrel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture					Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	
<b>Total</b>								

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)</b>	<b>A2.6</b>

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 700,00€			03/12/2015
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Autre matériel	20	03/12/2015
Linéaire	Autres immobilisations corporelles	10	03/12/2015
Linéaire	Autres installations, matériel et outillage technique	10	03/12/2015
Linéaire	Concessions	2	03/12/2015
Linéaire	Documents d'urbanisme	8	03/12/2015
Linéaire	Frais d'études	3	03/12/2015
Linéaire	Frais d'insertion	1	03/12/2015
Linéaire	Immeubles de rapport	25	03/12/2015
Linéaire	Installations générales, agencements	15	03/12/2015
Linéaire	Matériel de bureau et matériel informatique	5	03/12/2015
Linéaire	Matériel de transport	5	03/12/2015
Linéaire	Matériel incendie	15	03/12/2015
Linéaire	Matériel roulant	15	03/12/2015
Linéaire	Matériel voirie	10	03/12/2015
Linéaire	Mobilier	10	03/12/2015
Linéaire	Plantations	15	03/12/2015
Linéaire	Réseaux d'assainissement	25	03/12/2015
Linéaire	Réseaux d'eau	25	03/12/2015
Linéaire	Subventions d'équipement	15	03/12/2015
Linéaire	Subventions d'équipement	15	03/12/2015
Linéaire	Subventions d'équipement	15	03/12/2015
Linéaire	Subventions d'équipement	5	03/12/2015
Linéaire	Subventions d'équipement	15	03/12/2015
Linéaire	Subventions d'équipement	5	03/12/2015
Linéaire	Subventions d'équipement	15	03/12/2015
Linéaire	Subventions d'équipement	15	03/12/2015
Linéaire	Subventions d'équipement	5	03/12/2015

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée  
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès..., provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)</b>	<b>A5</b>

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>318 000,00</b>	<b>318 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>298 000,00</b>	<b>298 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	298 000,00	298 000,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	20 000,00	20 000,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>318 000,00</b>	<b>1 158 920,00</b>	<b>D001 0,00</b>	<b>1 476 920,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 503 603,29</b>	<b>III 1 503 603,29</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>476 603,29</b>	<b>476 603,29</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	476 603,29	476 603,29
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>		<b>1 027 000,00</b>	<b>1 027 000,00</b>
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	500 000,00	500 000,00
024	Produits de cessions	277 000,00	277 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	250 000,00	250 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 503 603,29</b>	<b>676 920,00</b>	<b>139 264,13</b>	<b>459 044,69</b>	<b>2 778 832,11</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 1 476 920,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 2 778 832,11</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (6) + 1 301 912,11</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A7.2.1</b>
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 684 506,00</b>	<b>Recettes issues de la TEOM</b>		
60611	Eau et assainissement	300,00	7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 458 306,22
60612	Énergie - Électricité	2 800,00	<b>Dotations et participations reçues</b>		
60623	Alimentation	250,00	<b>140 000,00</b>		
60631	Fournitures d'entretien	300,00	7478	Autres organismes	140 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	300,00	<b>Autres recettes de fonctionnement</b>		
60636	Vêtements de travail	300,00	<b>éventuelles</b>		
611	Contrats de prestations de services	1 639 700,00	<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et vent</b>	<b>363 767,00</b>
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	4 000,00	70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	145 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	2 000,00	70688	Autres prestations de services	12 000,00
61551	Matériel roulant	5 556,00	70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse de	108 267,00
6156	Maintenance	1 200,00	7088	Autres produits d'activités annexes (abonnem	98 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	400,00	<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>3 400,00</b>
6226	Honoraires	14 000,00	752	Revenus des immeubles	2 400,00
6232	Fêtes et cérémonies	100,00	758	Produits divers de gestion courante	1 000,00
6237	Publications	10 000,00	<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>8 000,00</b>
6247	Transports collectifs	1 500,00	775	Produits des cessions d'immobilisations	8 000,00
62878	A d'autres organismes	1 800,00			
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>190 114,00</b>			
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	350,00			
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	2 722,00			
64111	Rémunération principale	129 455,00			
64131	Rémunérations	3 034,00			
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	18 809,00			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	33 224,00			
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	195,00			
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 325,00			
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>90 000,00</b>			
65548	Autres contributions	90 000,00			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 964 620,00</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 973 473,22</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 964 620,00</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 973 473,22</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A7.2.2</b>
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00		Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>17 000,00</b>		<b>Dotations et subventions reçues</b>	<b>0,00</b>
	Opérations d'équipement	17 000,00			
	956 INVESTISSEMENTS DECHETS	17 000,00			
	<b>Autres dépenses éventuelles</b>	<b>0,00</b>		<b>Autres recettes éventuelles</b>	<b>0,00</b>
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>17 000,00</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>0,00</i>		<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>17 000,00</b>		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;  
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

IV

A9

## CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	<b>DEPENSES (a)</b>				
	<b>RECETTES (b)</b>				
	<b>Dépenses nettes (a-c)</b>				
	<b>Recettes nettes (b-d)</b>				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).  
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).  
 (5) Taux annuel, tous frais compris.  
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II 6 767 845,11</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>III 0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

## IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  
 (article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 COL DES 1000	ANAMOUNTO	Associations	1 200,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016	ARTISTES DE CHARTREUSE	Associations	1 000,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 RALLYE DE CHARTREUSE	ASSOC C.O.R.A.C. Comite Org.Rallye Auto Chartreus	Associations	1 800,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 - 1ER VERSEMENT	ASSOC. FEES ET LUTINS	Associations	24 722,50
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 - 1ER VERSEMENT	ASSOCIATION D'ANIMATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREMONT	Associations	25 000,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 FESTIVAL CULTURE ECO	ASSOCIATION D'ANIMATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREMONT	Associations	1 500,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 - 1ER VERSEMENT	ASSOCIATION D'ANIMATION DE LA VALLEE DES ECHELLES	Associations	55 723,50
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016	ASSOCIATION LES NUITS D'ETE	Associations	1 100,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 - 1ER VERSEMENT	CENTRE DE LOISIRS ET D'ACCUEIL PARENTAL	Associations	48 076,50
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 LUDOBUS - 1ER VERSEMENT	CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS	Associations	8 969,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 SAISON NOMADE	CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS	Associations	3 000,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 LAEP - 1ER VERSEMENT	CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS	Associations	8 328,50
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 ALSH - 1ER VERSEMENT	CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS	Associations	55 115,50
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 CRPE - 1ER VERSEMENT	CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS	Associations	2 310,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 CHAMPIONNAT REGIONAL GYM	CHARTREUSE GYM	Autres	1 600,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 RALLYE CHAM	CHARTREUSE MONTAGNE	Associations	1 000,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 NOCTURNES	CHARTREUSE NORDIQUE	Autres	1 000,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 ULTRA TRAIL	Chartreuse Tourisme	Associations	1 700,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 RENCONTRES BREL	COMITE DES FETES L'EPHEMERE	Associations	15 000,00
6574	SUBVENTION 2015	RELIQUAT SUBVENTION 2015	COMITE DES FETES LES ECHELLES - ENTRE DEUX GUIERS	Associations	400,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 FESTIVAL POP ROCK	COMITE DES FETES LES ECHELLES - ENTRE DEUX GUIERS	Associations	1 500,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 TALENTS DE CHARTREUSE	COMITES DES FETES SLP	Autres	1 100,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 ZYGOMATIC	INSTINC TAF	Associations	3 000,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016	LES AMIS DU PARC	Autres	1 500,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 - 1ER VERSEMENT	MAISON DU TOURISME S.I ST LAURENT DU PONT	Associations	30 072,80
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 - 1ER VERSEMENT	OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DES ENTREMONT	Associations	14 000,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 - 1ER VERSEMENT	OFFICE DU TOURISME VALLEE DE CHARTREUSE	Associations	28 768,80

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  
 (article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 - 1ER VERSEMENT	OFICE DU TOURISME ST PIERRE DE CHARTREUSE	Associations	32 898,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016	OUEST AMERICAIN	Associations	1 400,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 - 1ER VERSEMENT	POUR L'ACTION JEUNES CHARTREUSE	Associations	77 153,50
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016	RADIO COULEUR CHARTREUSE	Associations	12 000,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016	STATION DE TRAIL	Autres	1 700,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 - 1ER VERSEMENT	TITOUNETS DE CHARTREUSE	Associations	69 652,00
6574	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2016 ANNIVERSAIREJAZZ	VITADANSE	Associations	1 100,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B2.2</b>
<b>SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

## IV - ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		1	0	1	1	0	1
Directeur	A	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		7	0	7	5	1	6
Attaché Territorial	A	2	0	2	0	1	1
Rédacteur	B	3	0	3	3	0	3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	0	2	2	0	2
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		9	2	11	11	0	11
Ingénieur	A	2	0	2	2	0	2
Technicien ppal 2ème classe	B	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique 2ème classe	C	1	2	3	3	0	3
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	0	2	2	0	2
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		1	3	4	0	4	4
Assistant socio-éducatif	B	1	0	1	0	1	1
Agent social 2ème classe	C	0	3	3	0	3	3
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		1	0	1	1	0	1
Psychologue de classe normale	A	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		1	1	2	0	2	2
Animateur	B	1	1	2	0	2	2
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		<b>19</b>	<b>6</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>24</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## IV - ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

IV

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
<b>Agent occupant un emploi permanent (6)</b>				0,00		
Attaché Territorial	A	ADM	431	0,00		
Animateur	B	ANIM	345	0,00		CDD
Animateur	B	ANIM	491	0,00		CDI
Assistant socio-éducatif	B	S	352	0,00		CDI
Agent social 2ème classe	C	S	319	0,00		CDI
Agent social 2ème classe	C	S	315	0,00		CDI
Agent social 2ème classe	C	S	315	0,00		CDI
<b>Agent occupant un emploi non permanent (7)</b>				0,00		
Responsable site nordique	B	ENC		0,00	Saisonnier	CDD
Agent accueil nordique	C	ENC		0,00	Saisonnier	CDD
Agent accueil nordique	C	ENC		0,00	Saisonnier	CDD
Agent accueil nordique	C	ENC		0,00	Saisonnier	CDD
Auxiliaire de de puériculture	C	ENC		0,00	Remplacement	CDD
Dameur	C	ENC		0,00	Saisonnier	CDD
Pisteur secouriste	C	ENC		0,00	Saisonnier	CDD
Pisteur secouriste	C	ENC		0,00	Saisonnier	CDD
Pisteur secouriste	C	ENC		0,00	Saisonnier	CDD
Pisteur secouriste	C	ENC		0,00	Saisonnier	CDD
Adjoint technique	N	ENC		0,00	Remplacement	CDD
Gardien de déchèterie	N	ENC		0,00	Occasionnel	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		



## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

C1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
01/11/2013 : DSP GITE ET BAR RESTAURANT SALLE RESTAURANT	ESCALE MONTAGNE	SARL ESCALE MONTAGNE	Personne Morale de Droit P	12 000,00
27/12/2013 : DSP SNACK BAR LA CASCADE	FIOL VERONIQUE	MME FIOL VERONIQUE		3 000,00
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
01/01/199	POUR L'ACTION JEUNES CHARTREUSE	POUR L'ACTION JEUNES CHARTREUSE	Association	
01/01/2003	ASSOC. FEES ET LUTINS	Association ASSOC. FEES ET LUTINS		
01/01/2003	CENTRE DE LOISIRS ET D'ACCUEIL PARENTAL	Association CENTRE DE LOISIRS ET D'ACCUEIL PARENTAL		
01/01/2003	TITOUNETS DE CHARTREUSE	Association TITOUNETS DE CHARTREUSE	Association	
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);  
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	<b>C3.2</b>
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)</b>	

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	DECHETS	01/01/2014		20004011100045	SPIC	non
	EXTENSION ZI CHARTREUSE GUIERS	01/01/2014		20004011100029	SPA	oui
	IMMEUBLE DE BUREAUX	01/01/2014		20004011100037	SPA	oui
	SPANC	01/01/2014		20004011100078	SPIC	non
	STATION SERVICE	01/01/2014		20004011100052	SPIC	oui

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2015 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2015 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2015 (%)
Taxe d'habitation	21 328 000,00	4,385	2,060	3,000	439 357,00	7,517
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15 835 000,00	0,963	2,530	3,000	400 625,00	3,836
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	581 900,00	1,200	4,970	3,000	28 920,00	4,130
Cotisation foncière des entreprises	3 782 000,00	0,692	25,680	3,000	971 218,00	3,693
<b>TOTAL</b>	<b>41 526 900,00</b>	<b>2,670</b>			<b>1 840 120,00</b>	<b>4,620</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Président, Denis SEJOURNE,  
A Entre-deux-Guiers, le 31/03/2016  
Le Président, Denis SEJOURNE,

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES : Pour : 23

Contre : 3

Abstention : 7

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire

A Entre-deux-Guiers, le 31/03/2016



Date de convocation : 24/03/2016

Les membres du Conseil Communautaire,










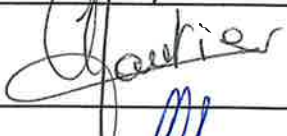



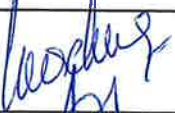

Denis SEJOURNE	
Jean-Paul CLARET	
Gilles PERIER-MUZET	
Brigitte BIENASSIS	
Denis BLANQUET	
Jean-Louis MONIN	
Jean-Pierre ZURDO	
Christian ALLEGRET	
Roger VILLIEN	
Jean-Michel FERTIER	<i>pouvoir</i> 
Roger CHARVET	
Pierre BAFFERT	
Christel COLLOMB	






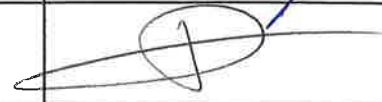





IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

Suzy REY	
Alain LECLERCQ	
Cédric VIAL <i>pouvoir</i>	
Myriam CATTANEO	
Guillaume GRELIN	
Elisabeth SAUVAGEON	
Philippe QUINTIN	
Eric GRUBY	
Nicole VERARD	
Gérard DAL'LIN	
Pierre-Auguste FEUGIER	
Christiane GONTIER	
François LE GOUIC	
Christian LORIDON	
Patrick FALCON	
Martine MACHON	
Cédric MOREL	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nathalie HENNER	
Christiane MOLLARET	
Yves GUERPILLON	
Céline BURLET	
Alexandre DOGLIONI	
Jacques RICHEL	
Jean-Paul PETIT	
Frédéric CALVAIRE	
Louis BOCCHINO	
Robert DUISIT	

Certifié exécutoire par le Président, Denis SEJOURNE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/16, et de la publication le 18/04/16

A Entre-deux-Guiers, le 18/04/16



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

20004011100078

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT**  
**Com. Communes Coeur de Chartreuse**

**POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC**

**SERVICE PUBLIC LOCAL**  
**Com. Communes Coeur de Chartreuse**

**M49**

**BUDGET PRIMITIF**

**BUDGET : SPANC CC COEUR DE CHARTREUSE**

**ANNEE 2016**



# SOMMAIRE

## I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

## II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

## III. Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

## IV – ANNEXES

**Jointes Sans Objet**

### A - Eléments du bilan

p.13 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.14 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.16 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.17 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.18 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.20 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

p.21 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

p.22 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

p.23 A3.2 - Etalement des provisions

p.24 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.25 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

p.26 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation

p.27 A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement

p.28 A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp

p.29 A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

### B - Engagements hors bilan

p.30 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

p.31 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

p.32 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

p.33 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

p.34 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

p.35 B1.6 - Etat des autres engagements donnés

p.36 B1.7 - Etat des engagements reçus

p.37 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

p.38 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

### C - Autres éléments d'informations

p.39 C1.1 - Etat du personnel titulaire

p.41 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

p.42 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.43 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

### D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.44 D - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2015.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

II

**VUE D'ENSEMBLE**

A1

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>91 067,11</b>	<b>69 216,00</b>
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent) <b>21 851,11</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>91 067,11</b>	<b>91 067,11</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	<b>21 177,62</b>	<b>8 600,00</b>
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)	(si solde positif) <b>12 577,62</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>21 177,62</b>	<b>21 177,62</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>112 244,73</b>	<b>112 244,73</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	12 300,00	0,00	33 951,11	33 951,11	33 951,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 199,00	0,00	40 516,00	40 516,00	40 516,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>47 499,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 467,11</b>	<b>79 467,11</b>	<b>79 467,11</b>
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	9 816,10	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues ( exploitation )			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>57 315,10</b>	<b>0,00</b>	<b>82 467,11</b>	<b>82 467,11</b>	<b>82 467,11</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			8 600,00	8 600,00	8 600,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>				<b>8 600,00</b>	<b>8 600,00</b>	<b>8 600,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>57 315,10</b>	<b>0,00</b>	<b>91 067,11</b>	<b>91 067,11</b>	<b>91 067,11</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 91 067,11

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de service	56 960,00	0,00	46 466,00	46 466,00	46 466,00
74	Subventions d'exploitation	3 300,00	0,00	22 750,00	22 750,00	22 750,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>60 260,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 216,00</b>	<b>69 216,00</b>	<b>69 216,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>60 260,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 216,00</b>	<b>69 216,00</b>	<b>69 216,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>60 260,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 216,00</b>	<b>69 216,00</b>	<b>69 216,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 21 851,11

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 91 067,11

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>8 600,00</b>
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 577,62	0,00	21 177,62	21 177,62	21 177,62
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		12 577,62	0,00	21 177,62	21 177,62	21 177,62
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>			0,00	0,00	0,00	0,00
4581	<b>Total des op. pour le compte de tiers (6)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		12 577,62	0,00	21 177,62	21 177,62	21 177,62
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		12 577,62	0,00	21 177,62	21 177,62	21 177,62

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 21 177,62

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>			0,00	0,00	0,00	0,00
4582	<b>Total des op. pour le compte de tiers (6)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			8 600,00	8 600,00	8 600,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>				8 600,00	8 600,00	8 600,00
<b>TOTAL</b>			0,00	8 600,00	8 600,00	8 600,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 12 577,62

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 21 177,62

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>8 600,00</b>
---	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	33 951,11		33 951,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 516,00		40 516,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	8 600,00	8 600,00
022	Dépenses imprévues ( exploitation )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>82 467,11</b>	<b>8 600,00</b>	<b>91 067,11</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

91 067,11

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	21 177,62	0,00	21 177,62
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>21 177,62</b>	<b>0,00</b>	<b>21 177,62</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

21 177,62

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	46 466,00		46 466,00
74	Subventions d'exploitation	22 750,00		22 750,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>69 216,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 216,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>21 851,11</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>91 067,11</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		8 600,00	8 600,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>8 600,00</b>	<b>8 600,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>12 577,62</b>
--	------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>21 177,62</b>
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)(6)</b>	<b>12 300,00</b>	<b>33 951,11</b>	<b>33 951,11</b>
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6064	Fournitures administratives	600,00	600,00	600,00
6066	Carburants	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures		2 701,11	2 701,11
61551	Matériel roulant	1 500,00	750,00	750,00
6156	Maintenance	1 000,00	1 400,00	1 400,00
6226	Honoraires	4 300,00	1 500,00	1 500,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	400,00	400,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	800,00	1 500,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)		1 000,00	1 000,00
6287	Remboursements de frais	1 000,00	22 000,00	22 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>35 199,00</b>	<b>40 516,00</b>	<b>40 516,00</b>
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	88,00	100,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	432,00	500,00	500,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations		100,00	100,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	23 816,00	23 816,00	23 816,00
6413	Primes et gratifications		5 000,00	5 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 004,00	3 000,00	3 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles		200,00	200,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	5 859,00	5 800,00	5 800,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur		5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>47 499,00</b>	<b>79 467,11</b>	<b>79 467,11</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)(8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>9 816,10</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 816,10	3 000,00	3 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( exploitation ) (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>57 315,10</b>	<b>82 467,11</b>	<b>82 467,11</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)</b>		<b>8 600,00</b>	<b>8 600,00</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles		8 600,00	8 600,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>8 600,00</b>	<b>8 600,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>			<b>8 600,00</b>	<b>8 600,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>57 315,10</b>	<b>91 067,11</b>	<b>91 067,11</b>

+

RESTES A REALISER 2015 (13)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

91 067,11

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar	56 960,00	46 466,00	46 466,00
70128	Autres taxes et redevances	9 260,00	1 540,00	1 540,00
7062	Redevances d'assainissement non collectif	47 700,00	44 926,00	44 926,00
74	Subventions d'exploitation	3 300,00	22 750,00	22 750,00
748	Autres subventions d'exploitation	3 300,00	22 750,00	22 750,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>60 260,00</b>	<b>69 216,00</b>	<b>69 216,00</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>60 260,00</b>	<b>69 216,00</b>	<b>69 216,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>60 260,00</b>	<b>69 216,00</b>	<b>69 216,00</b>

+

RESTES A REALISER 2015 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

21 851,11

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

91 067,11

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	12 577,62	21 177,62	21 177,62
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage ind		9 177,62	9 177,62
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		12 000,00	12 000,00
2188	Autres	12 577,62	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		12 577,62	21 177,62	21 177,62
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		12 577,62	21 177,62	21 177,62
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		12 577,62	21 177,62	21 177,62

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 177,62

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)		8 600,00	8 600,00
28088	Autres immobilisations incorporelles		8 600,00	8 600,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>			<b>8 600,00</b>	<b>8 600,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>8 600,00</b>	<b>8 600,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)			<b>8 600,00</b>	<b>8 600,00</b>

+

RESTES A REALISER 2015 (9)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)

12 577,62

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

21 177,62

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)

	IV
	A1.1

519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	<b>Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



## IV - ANNEXES

IV

A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
<b>Emprunts et dettes à l'origine du contrat</b>														
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements. A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Index (13)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
<b>Emprunts et Dettes au 01/01/N</b>													
<b>Total général</b>													

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

**IV**  
**A1.3**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées (6)	Taux minimal (7)	Taux maximal (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)												
Barrière simple (B)												
Option d'échange (C)												
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)												
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)												
Autres types de structures (F)												
<b>TOTAL GENERAL</b>												

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.  
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.  
(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.  
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.  
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.  
(8) Montant, index ou formule.  
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.  
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.  
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
AUTRES DETTES

A1.6

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

<b>CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>			<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			03/12/2015
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
Linéaire	2033 Frais d'insertion	1	03/12/2015
Linéaire	2051 Concessions et droits similaires	2	03/12/2015



## IV - ANNEXES

IV

## ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A4.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>8 600,00</b>	<b>III 8 600,00</b>
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		8 600,00	8 600,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	8 600,00	8 600,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>8 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 577,62</b>	<b>0,00</b>	<b>21 177,62</b>

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 21 177,62
Solde	V = IV - II (6) + 21 177,62

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

## ANNEXES

Ax.1.1

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

**ANNEXES**
**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET**  
**D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Ax.1.2

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

## IV - ANNEXES

IV

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES</b> <b>D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.



## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II 69 216,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>III 0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

## IV - ANNEXES

	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

## SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.



## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	0	1	1	0	1
Adjoint technique 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B9500102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation,

PM : Police.

QTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoire

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex. : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

<b>AGENTS TITULAIRES OU NON</b>	<b>CATEGORIES</b>	<b>EFFECTIFS</b>	<b>MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

## IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);  
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Président, Denis SEJOURNE,  
A Entre-deux-Guiers, le 31/03/2016  
Le Président, Denis SEJOURNE,



Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents : 32  
Nombre de suffrages exprimés : 37  
VOTES : Pour : 37  
Contre : 0  
Abstention : 0











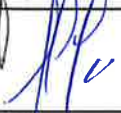




Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.  
A Entre-deux-Guiers, le 31/03/2016

Date de convocation : 24/03/2016










Les membres du Conseil Communautaire,

Denis SEJOURNE	
Jean-Paul CLARET	
Gilles PERIER-MUZET	
Brigitte BIENASSIS	
Denis BLANQUET	
Jean-Louis MONIN	
Jean-Pierre ZURDO	
Christian ALLEGRET	
Roger VILLIEN	
Jean-Michel FERTIER	 pouvoir
Roger CHARVET	
Pierre BAFFERT	
Christel COLLOMB	

IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D

Suzy REY	
Alain LECLERCQ	
Cédric VIAL <i>a donné pouvoir</i>	
Myriam CATTANEO	
Guillaume GRELIN	
Elisabeth SAUVAGEON	
Philippe QUINTIN	
Eric GRUBY	
Nicole VERARD	
Gérard DAL'LIN	
Pierre-Auguste FEUGIER	
Christiane GONTIER	
François LE GOUIC	
Christian LORIDON	
Patrick FALCON	
Martine MACHON	
Cédric MOREL	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nathalie HENNER	
Christiane MOLLARET	
Yves GUERPILLON	
Céline BURLET	
Alexandre DOGLIONI	
Jacques RICHEL	
Jean-Paul PETIT	
Frédéric CALVAIRE	
Louis BOCCHINO	
Robert DUISIT	

Certifié exécutoire par le Président, Denis SEJOURNE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/16, et de la publication le 18/04/16

A Entre-deux-Guiers, le 18/04/16





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

20004011100052

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT**  
**Com. Communes Coeur de Chartreuse**

**POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC**

**SERVICE PUBLIC LOCAL**  
**Com. Communes Coeur de Chartreuse**

**M4**

**BUDGET PRIMITIF**

PREFECTURE DE L'ISERE  
14 AVR. 2016  
SECTION COURRIER 3

**BUDGET : STATION SERVICE CC COEUR DE CHARTREUSE**

**ANNEE 2016**

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2015.

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.13 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV – ANNEXES

	Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>		
p.14 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.15 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.17 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.18 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.19 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.21 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements :		X
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
A3.2 - Etalement des provisions		X
p.22 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.23 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation		X
A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement		X
A6 - Etat des charges transférées		X
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.7 - Etat des engagements reçus		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.24 C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
p.26 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>		
p.27 D - Arrêté et signatures	X	

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>782 528,41</b>	<b>754 850,68</b>
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent) <b>27 677,73</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>782 528,41</b>	<b>782 528,41</b>

## INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	<b>925,50</b>	
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)	(si solde positif) <b>925,50</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>925,50</b>	<b>925,50</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>783 453,91</b>	<b>783 453,91</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.

En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité

des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	713 670,00	0,00	751 700,00	751 700,00	751 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>715 670,00</b>	<b>0,00</b>	<b>758 700,00</b>	<b>758 700,00</b>	<b>758 700,00</b>
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )			23 828,41	23 828,41	23 828,41
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>715 670,00</b>	<b>0,00</b>	<b>782 528,41</b>	<b>782 528,41</b>	<b>782 528,41</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>715 670,00</b>	<b>0,00</b>	<b>782 528,41</b>	<b>782 528,41</b>	<b>782 528,41</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

782 528,41

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de service	731 663,89	0,00	754 850,68	754 850,68	754 850,68
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>731 663,89</b>	<b>0,00</b>	<b>754 850,68</b>	<b>754 850,68</b>	<b>754 850,68</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>733 163,89</b>	<b>0,00</b>	<b>754 850,68</b>	<b>754 850,68</b>	<b>754 850,68</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>733 163,89</b>	<b>0,00</b>	<b>754 850,68</b>	<b>754 850,68</b>	<b>754 850,68</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

27 677,73

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

782 528,41

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (8)**

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	925,50	925,50	925,50
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	925,50	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		925,50	0,00	925,50	925,50	925,50
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>			0,00	0,00	0,00	0,00
4581	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		925,50	0,00	925,50	925,50	925,50
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		925,50	0,00	925,50	925,50	925,50

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 925,50

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>			0,00	0,00	0,00	0,00
4582	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>				0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 925,50

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 925,50

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	751 700,00		751 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 000,00		7 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	23 828,41		23 828,41
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>782 528,41</b>	<b>0,00</b>	<b>782 528,41</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

782 528,41

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	925,50	0,00	925,50
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>925,50</b>	<b>0,00</b>	<b>925,50</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

925,50

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	754 850,68		754 850,68
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>754 850,68</b>	<b>0,00</b>	<b>754 850,68</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

27 677,73

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

782 528,41

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

925,50

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

925,50

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)(6)</b>	<b>713 670,00</b>	<b>751 700,00</b>	<b>751 700,00</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	1 600,00	1 500,00	1 500,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	50,00	0,00	0,00
6066	Carburants	695 000,00	720 000,00	720 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	1 000,00	1 800,00	1 800,00
6156	Maintenance	7 500,00	15 000,00	15 000,00
6161	Multirisques	1 500,00	1 500,00	1 500,00
618	Divers	2 120,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	550,00	800,00	800,00
627	Services bancaires et assimilés	1 850,00	2 800,00	2 800,00
6281	Concours divers (cotisations...)		200,00	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux		600,00	600,00
63512	Taxes foncières		1 500,00	1 500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 000,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>7 000,00</b>
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	2 000,00	7 000,00	7 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>715 670,00</b>	<b>758 700,00</b>	<b>758 700,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)(8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e)(10)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (f)</b>		<b>23 828,41</b>	<b>23 828,41</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>715 670,00</b>	<b>782 528,41</b>	<b>782 528,41</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>715 670,00</b>	<b>782 528,41</b>	<b>782 528,41</b>

+

RESTES A REALISER 2015 (13)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

782 528,41

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar	731 663,89	754 850,68	754 850,68
707	Ventes de marchandises	731 663,89	754 850,68	754 850,68
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>731 663,89</b>	<b>754 850,68</b>	<b>754 850,68</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 500,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 500,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>733 163,89</b>	<b>754 850,68</b>	<b>754 850,68</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>733 163,89</b>	<b>754 850,68</b>	<b>754 850,68</b>

+

RESTES A REALISER 2015 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

27 677,73

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

782 528,41

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		925,50	925,50
21783	Matériel de bureau et matériel informatique		325,50	325,50
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		600,00	600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	925,50	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	925,50	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		925,50	925,50	925,50
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		925,50	925,50	925,50
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		925,50	925,50	925,50

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	925,50
--	--------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état IIB3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>			0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>			0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)			0,00	0,00

+

RESTES A REALISER 2015 (9)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)

925,50

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

925,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00 <sup>a</sup>	0,00	0,00 <sup>b</sup>	0,00 <sup>b</sup>	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b) :</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)**

	<b>IV</b>
	A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB9900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV - ANNEXES

IV

A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
<b>Emprunts et dettes à l'origine du contrat</b>														
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



## IV - ANNEXES

IV

A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
<b>Total général</b>													

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.3

## REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnover, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A1.6</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A4.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>0,00</b>	<b>III 0,00</b>
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	0,00	0,00	925,50	0,00	925,50

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 925,50
<b>Solde</b>	V = IV - II (6) + 925,50

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.



## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+ft+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  
ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex. : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>	
	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016</b>	
	<b>C1.1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Euros	Indice	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1<sup>ème</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b° : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-3° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-4° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
Rédacteur	B	0,09	3 800,00
Technicien principal 2ème classe	B	0,08	3 180,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0	20,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,17</b>	<b>7 000,00</b>

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Présenté par le Président, Denis SEJOURNE,  
A Entre-deux-Guiers, le 31/03/2016  
Le Président, Denis SEJOURNE,

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 37

VOTES : Pour : 32

Contre : -

Abstention : -

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.

A Entre-deux-Guiers, le 31/03/2016








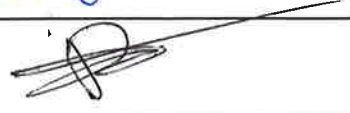



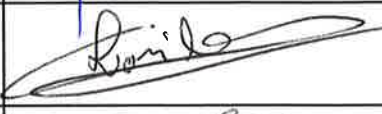

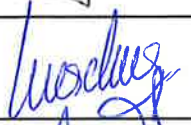

Date de convocation : 24/03/2016

Les membres du Conseil Communautaire,





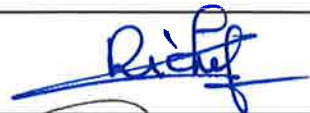






Denis SEJOURNE	
Jean-Paul CLARET	
Gilles PERIER-MUZET	
Brigitte BIENASSIS	
Denis BLANQUET	
Jean-Louis MONIN	
Jean-Pierre ZURDO	
Christian ALLEGRET	
Roger VILLIEN	
Jean-Michel FERTIER	<i>pouvoir</i> 
Roger CHARVET	
Pierre BAFFERT	
Christel COLLOMB	

IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D

Suzy REY	
Alain LECLERCQ	
Cédric VIAL <i>a donné pouvoir</i>	
Myriam CATTANEO	
Guillaume GRELIN	
Elisabeth SAUVAGEON	
Philippe QUINTIN	
Eric GRUBY	
Nicole VERARD	
Gérard DAL'LIN	
Pierre-Auguste FEUGIER	
Christiane GONTIER	
François LE GOUIC	
Christian LORIDON	
Patrick FALCON	
Martine MACHON	
Cédric MOREL	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nathalie HENNER	
Christiane MOLLARET	
Yves GUERPILLON	
Céline BURLET	
Alexandre DOGLIONI	
Jacques RICHEL	
Jean-Paul PETIT	
Frédéric CALVAIRE	
Louis BOCCHINO	
Robert DUISIT	

Certifié exécutoire par le Président, Denis SEJOURNE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/16, et de la publication le 18/04/2016

A Entre-deux-Guiers, le 18/04/2016.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Com. Communes Coeur de Chartreuse**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET PRINCIPAL CC COEUR DE  
CHARTREUSE**

**Numéro SIRET : 20004011100011**

**POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : ZONES INDUSTRIELLES ET ZONES ARTISANALES**

**ANNEE 2016**



## SOMMAIRE

### I. Vote du budget

- p.2 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- p.3 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- p.4 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- p.5 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

### II - Annexes

	Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>		
p.6 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.7 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.9 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.10 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.11 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.13 A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.14 A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
A3 - Etat des provisions		X
A4 - Etalement des provisions		X
p.15 A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.16 A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement		X
A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement		X
A6.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
A6.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
A7 - Etat des charges transférées		X
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.6 - Etat des engagements reçus		X
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.17 C1 - Etat du personnel	X	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>		
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.19 D2 - Arrêté et signatures	X	



## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général		121 000,00	121 000,00
6015	Terrains à aménager		75 000,00	75 000,00
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)		46 000,00	46 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)			121 000,00	121 000,00
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e) :		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e			121 000,00	121 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		37 500,00	37 500,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés		37 500,00	37 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			37 500,00	37 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			37 500,00	37 500,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			158 500,00	158 500,00

+

RESTES A REALISER 2015 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

158 500,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

I

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		37 500,00	37 500,00
7015	Ventes de terrains aménagés		37 500,00	37 500,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>			<b>37 500,00</b>	<b>37 500,00</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>			<b>37 500,00</b>	<b>37 500,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		121 000,00	121 000,00
7133	Variation des en-cours de production de biens		121 000,00	121 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>121 000,00</b>	<b>121 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>			<b>158 500,00</b>	<b>158 500,00</b>

+

RESTES A REALISER 2015 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

158 500,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Le chapitre budgétaire ne doit pas figurer dans le détail du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

Le chapitre budgétaire ne doit pas figurer dans le détail du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

Le chapitre budgétaire ne doit pas figurer dans le détail du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

Le chapitre budgétaire ne doit pas figurer dans le détail du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

Le chapitre budgétaire ne doit pas figurer dans le détail du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		196 000,00	196 000,00
	Charges transférées (9)		196 000,00	196 000,00
3351	Terrains		75 000,00	75 000,00
3354	Études et prestations de services		46 000,00	46 000,00
3555	Terrains aménagés		75 000,00	75 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>196 000,00</b>	<b>196 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)			<b>196 000,00</b>	<b>196 000,00</b>

+

RESTES A REALISER 2015 (11)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

196 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**I - VOTE DU BUDGET****I****SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES****B2**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		81 282,15	81 282,15
1641	Emprunts en euros		81 282,15	81 282,15
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>81 282,15</b>	<b>81 282,15</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>			<b>81 282,15</b>	<b>81 282,15</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		112 500,00	112 500,00
3351	Terrains		75 000,00	75 000,00
3555	Terrains aménagés		37 500,00	37 500,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>112 500,00</b>	<b>112 500,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>112 500,00</b>	<b>112 500,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)			<b>193 782,15</b>	<b>193 782,15</b>

+

**RESTES A REALISER 2015 (10)****0,00**

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)****2 217,85**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****196 000,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	<b>A1.1</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CCCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

II - ANNEXES

II

A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé, partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
<b>Emprunts et dettes à l'origine du contrat</b>														
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**II - ANNEXES**

II

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

A1.2

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
<b>Emprunts et Dettes au 01/01/N</b>													
<b>Total général</b>													

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## II - ANNEXES

II

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.3

## REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



## II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Structure	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	II
	A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

II - ANNEXES

II

A1.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

## II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A1.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.  
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.  
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A1.7</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice .	Dettes restantes

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A5.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	2 217,85	0,00	2 217,85

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 2 217,85
Solde	V = IV - II (6) + 2 217,85

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.

## II - ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

II
C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année ;

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.



II - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

	II
	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (ODD) ou d'un contrat à durée indéterminée (ODI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## II - ANNEXES

II

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président, Denis SEJOURNE  
 A Entre-deux-Guiers, le 31/12/2016  
 Le 31/03/2016



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.  
 A Entre-deux-Guiers, le 31/03/2016

Nombre de membres en exercice : 40  
 Nombre de membres présents : 33  
 Nombre de suffrages exprimés : 33  
 VOTES : Pour : 36  
 Contre : -  
 Abstention : 1

Date de convocation : 24/03/2016

Les membres du Conseil Communautaire,












Denis SEJOURNE	
Jean-Paul CLARET	
Gilles PERIER-MUZET	
Brigitte BIENASSIS	
Denis BLANQUET	
Jean-Louis MONIN	
Jean-Pierre ZURDO	
Christian ALLEGRET	
Roger VILLIEN	
Jean-Michel FERTIER	pouvoir
Roger CHARVET	
Pierre BAFFERT	
Christel COLLOMB	

## II - ANNEXES

II

## ARRETE ET SIGNATURES

D2


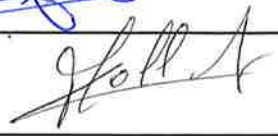

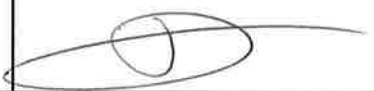
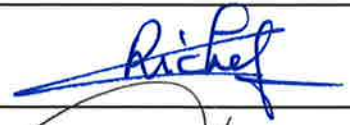



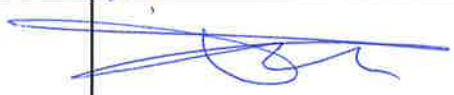
Suzy REY	
Alain LECLERCQ	
Cédric VIAL	<i>a donné pouvoir</i> 
Myriam CATTANEO	
Guillaume GRELIN	
Elisabeth SAUVAGEON	
Philippe QUINTIN	
Eric GRUBY	
Nicole VERARD	
Gérard DAL'LIN	
Pierre-Auguste FEUGIER	
Christiane GONTIER	
François LE GOUIC	
Christian LORIDON	
Patrick FALCON	
Martine MACHON	
Cédric MOREL	

## II - ANNEXES

II

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nathalie HENNER	
Christiane MOLLARET	
Yves GUERPILLON	
Céline BURLET	
Alexandre DOGLIONI	
Jacques RICHEL	
Jean-Paul PETIT	
Frédéric CALVAIRE	
Louis BOCCHINO	
Robert DUISIT	

Certifié exécutoire par le <sup>Président</sup>....., compte tenu de la transmission en préfecture, le ...14/04/2016... et de la publication le ...18/04/2016...

A Entre-deux-Guiers, le ...18/04/2016...

